Quatre-vingt-dixième année. — N° 52. Le Numéro : 20 francs. Dimanche 2 Mars 1958.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
						Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer.	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	1.000	800	1.000	3.000	3.000	750
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.400	1.200	1.300	4.000	4.000	1.100

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

AVIS AUX ABONNES

Le quatrième cahier (pp. 97 à 116) de la TABLE ANNUELLE 1957 (édition Lois et décrets) est annexé au présent numéro.
Les cahiers précédents étaient joints aux numéros des 20, 22 et 23 février 1958.

FONCTIONNAIRES

Traitements, soldes et indemnités du 1er janvier au 30 avril 1958.

La Direction des Journaux officiels procédera à la mise en vente, dans le courant de la semaine prochaine, d'une **nouvelle édition** de la **brochure n° 1014** contenant les barèmes des traitements, soldes et indemnités applicables du 1er janvier au 30 avril 1958.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté du 28 février 1958 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de commis greffiers stagiaires des justices de paix en Algérie (p. 2210)

Arrêté portant désignation des représentants de l'administration et du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des greffes et des secrétariats de parquet des ressorts des cours d'appel de Basse-Terre et de Fort-de-France (p. 2211).

Arrêté portant mise en disponibilité (greffiers) (p. 2211).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 1er mars 1958 chargeant le président du conseil des ministres de l'intérim du ministère des affaires étrangères (p. 2211).

(1 f.)

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Arrêté du 1er mars 1958 autorisant l'émission d'un emprunt de la caisse nationale de crédit agricole (p. 2211).

Arrêtés portant nomination et affectation (administration centrale des finances et expansion économique à l'étranger) (p. 2212).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 18 février 1958 relatif à la commission paritaire d'intégration des médecins départementaux contractuels du service de santé scolaire et universitaire dans le grade des médecins inspecteurs départementaux prévu par la loi n° 55-1565 du 28 novembre 1955 et le décret d'application n° 57-1343 du 26 décembre 1957 (p. 2212).

Arrêté du 18 février 1958 relatif à la commission paritaire d'intégration des médecins de secteur contractuels du service de santé scolaire et universitaire dans le cadre des médecins de secteur titulaires du service de santé scolaire et universitaire prévu par la loi n° 15-1565 du 28 novembre 1955 et le décret d'application n° 57-1343 du 26 décembre 1957 (p. 2212).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Arrêté portant désignation d'un membre du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées (p. 2212).

Arrêtés portant nominations, attribution de fonctions, réintégration et admission à la retraite (ponts et chaussées) (p. 2212).

Naturalisations, réintégrations et retrait de naturalisation (p. 2213).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et de bureau (p. 2223).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 2224).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 2225).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux importateurs et aux exportateurs relatif aux relations commerciales avec le royaume du Maroc (p. 2226).

Avis aux importateurs de matériel d'équipement, demi-produits, ouvrages en métaux et pièces détachées originaires et en provenance des Etats-Unis et du Canada (rectificatif) (p. 2226).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Libourne (Gironde) (p. 2226).

Avis de concours pour le recrutement d'un contrôleur départemental de l'aide sociale (p. 2226).

Avis de vacance de postes de pharmacien chef dans les établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics autres que les hôpitaux et hospices publics des grands centres sanitaires (p. 2226).

Avis de vacance de poste de sous-chef de section administrative à la direction départementale de la santé des Côtes-du-Nord (p. 2226).

Annonces (p. 2227).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Concours pour le recrutement de commis greffiers stagiaires des justices de paix en Algérie.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 50-1172 du 29 novembre 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut des commis greffiers des justices de paix d'Algérie,

Arrête:

Art. 1er. — Un concours pour admettre, en Algérie, quatorze candidats aux fonctions de commis greffiers stagiaires des justices de paix, sera ouvert le mercredi 28 mai 1958.

Art. 2. — Les épreuves se dérouleront dans les centres fixés par arrêté du garde des sceaux.

Art. 3. — Ce concours comportera trois épreuves écrites dont les deux premières devront être du niveau du brevet d'études du premier cycle du second degré.

Ces épreuves se répartiront comme suit:

1° Une dictée;
2° Une rédaction sur un sujet général (durée: deux heures);
3° Une interrogation (durée: une heure) comprenant trois questions.

Ces questions porteront respectivement sur l'une des matières suivantes:

a) Organisation judiciaire de la France métropolitaine et de l'Algérie.

1° Le juge de paix. Le tribunal de première instance. Le tribunal de commerce. La cour d'appel.
Organisation, compétence. Voies de recours;
2° Organisation de la justice musulmane en Algérie.
Décret du 17 avril 1889 et ordonnance du 23 novembre 1944;
3° Le juge de paix à compétence étendue en Algérie.
Décret du 19 août 1951, ordonnance du 14 août 1944, loi du 22 septembre 1948;
4° Le procureur de la République: ses attributions;
5° Le juge d'instruction: ses attributions;
6° Les officiers publics et ministériels: notions élémentaires sur leurs attributions;
7° Les avocats; les oukils judiciaires. Du droit de représentation devant le juge de paix. Loi du 26 juin 1941;
8° Organisation du jury en Algérie. Loi du 5 août 1942.

b) Organisation administrative de l'Algérie.

Notions générales.

c) Eléments de technique juridique ou de pratique des greffes.
Le flagrant délit. Définition. Loi du 20 mai 1863, modifiée par la loi du 23 juin 1924.
La contrainte par corps. Notions élémentaires. Loi du 22 juillet 1867, modifiée par la loi du 24 mai 1951 et 31 décembre 1948.
Le casier judiciaire. Notions élémentaires. Bulletin n° 1. Articles 590 à 594 C. I. C.
Les mandats de justice. Articles 91 à 112 C. I. C. (code d'instruction criminelle).
Les peines. Classification. Echelles des peines. Exécution. Non cumul. Sursis. Recouvrement des amendes. Amendes de composition.
Les scellés. Apposition. Opposition. Levée. Inventaire. Articles 907 à 911 du code de procédure civile.
Les jugements. Différentes sortes de jugements en matière civile et pénale.
Voies de recours. Appel. Opposition. Pourvoi en cassation.
Les pièces à conviction. Procès-verbal de saisie. Registre.
Loi du 8 décembre 1897 sur l'instruction en matière de crimes et délits.
Notions élémentaires sur la nationalité: ordonnance du 2 novembre 1945.
Registres réglementaires du greffier.
Procédure en matière musulmane devant le juge de paix.
Rédaction d'un certificat de nationalité.

Notions élémentaires sur:

1° La tutelle, le conseil de famille et les attributions du tuteur, articles 389 à 475 du code civil;
2° L'émancipation, articles 476 à 487 du code civil.
Les actes du greffe (énumération).
Le warrant agricole.
Déclaration des accidents du travail. Enquête du juge de paix.
Loi du 30 octobre 1946 et rôle du greffier.
Les deux premières épreuves seront notées de 0 à 20.
Chaque question de la troisième épreuve sera cotée de 0 à 10.

Les deux premières épreuves seront affectées du coefficient 2; la troisième épreuve du coefficient 1.

Art. 4. — Les demandes d'inscription formulées pour subir les épreuves de ce concours devront être adressées au procureur de la République de la résidence du candidat.

Elles ne seront plus admises après le 1er avril 1958.

Le dossier de chaque demande, constitué à la diligence du procureur de la République, devra comprendre:

1° Un certificat de nationalité établi par le juge de paix;
2° Une expédition intégrale de l'acte de naissance;
3° Un certificat de position militaire ou état signalétique ou copie du livret militaire certifiée conforme;
4° Un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 2).

Dès que ce dossier aura été constitué, le procureur de la République le transmettra sans délai avec son avis motivé directement au procureur général dont il relève, chargé de centraliser les candidatures et de les transmettre à la chancellerie.

Les candidats figurant sur la liste arrêtée par le garde des sceaux seront convoqués par les soins du procureur général près la cour d'appel dont relève le centre de composition.

La convocation indiquera le jour, l'heure et le lieu de chacune des épreuves.

Art. 5. — Les sujets choisis par le président du jury seront adressés sous pli recommandé au procureur de la République de chaque centre de composition, à l'exception toutefois de celui d'Alger.

Les enveloppes contenant ces sujets seront ouvertes en présence des candidats.

Les candidats seront installés de manière à ne pouvoir communiquer ni entre eux, ni avec l'extérieur; ils ne devront avoir à leur disposition aucun document de quelque nature que ce soit.

La surveillance sera assurée par un ou plusieurs magistrats désignés par le procureur général près la cour d'appel dont relève le centre des compositions avec l'accord du premier président s'il s'agit de magistrats du siège. A l'issue de chaque épreuve le plus ancien des magistrats placera les copies sous pli cacheté et dressera un procès-verbal qui mentionnera le nom des candidats présents.

Les copies et les procès-verbaux seront adressés, sous pli recommandé, immédiatement après la clôture des épreuves, au président du jury, au palais de justice, à Alger.

Art. 6. — La liste, par ordre de mérite, des candidats admis au concours, sera dressée par le jury.

Cette liste, après avoir été soumise au garde des sceaux, sera transmise au procureur général d'Alger, chargé de l'arrêter.

Elle sera publiée au *Journal officiel* de la République française et insérée au *Journal officiel* de l'Algérie.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 28 février 1958.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation :
Le directeur du personnel et de la comptabilité,
LÉO-HENRI FÉNIÉ.

Désignation des représentants de l'administration et du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des greffes et des secrétariats de parquet des ressorts des cours d'appel de Basse-Terre et de Fort-de-France.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi précitée du 19 octobre 1946, modifié par les décrets des 5 novembre 1948, 1er janvier 1950, 11 juillet 1950 et 6 mars 1957 ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 1957 portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des greffes et des secrétariats de parquet des ressorts des cours d'appel de Basse-Terre et de Fort-de-France ;

Vu le procès-verbal en date du 4 février 1958 du scrutin ouvert le 15 janvier 1958 pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires créées par l'arrêté précité du 30 septembre 1957,

Arrête :

Art. 1er. — Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire des greffiers en chef et secrétaires en chef de parquet instituée par l'arrêté susvisé les magistrats dont les noms suivent :

Premier grade.

Titulaire : M. Gadoux, conseiller à la cour d'appel de Basse-Terre.
Suppléant : M. Benoit, conseiller à la cour d'appel de Fort-de-France.

Deuxième grade.

Titulaire : M. Pougeol, président du tribunal de Basse-Terre.
Suppléant : M. Olivier, vice-président du tribunal de Fort-de-France.

Art. 2. — Font partie de la commission administrative paritaire visée à l'article précédent les représentants du personnel dont les noms suivent :

Premier grade.

Titulaire : M. Saint-Louis.
Suppléant : M. Clery.

Deuxième grade.

Titulaire : M. Sylvestre (Adolphe).
Suppléant : M. Velaye.

Art. 3. — Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire des greffiers et secrétaires de parquet instituée par l'arrêté du 30 septembre 1957 susvisé les magistrats dont les noms suivent :

GRADES	REPRÉSENTANTS titulaires.	REPRÉSENTANTS suppléants.
Classe principale.	M. Gendre, conseiller à la cour d'appel de Basse-Terre.	M. Buhot, procureur de la République près le tribunal de Fort-de-France.
1re classe.....	M. Caillet, président du tribunal de Pointe-à-Pitre.	M. Veaux, juge au tribunal de Fort-de-France.
2e classe.....	M. Boireau-Bonneterre, substitut général à la cour d'appel de Basse-Terre.	M. Legœuil, juge de paix du Lamentin.

Art. 4. — Font partie de la commission administrative paritaire visée à l'article précédent les représentants du personnel dont les noms suivent :

GRADES	REPRÉSENTANTS titulaires.	REPRÉSENTANTS suppléants.
Classe principale.	M. Charles-Hélène.	M. Jarnac.
1re classe.....	M. Micaux.	Mlle Etienne.
2e classe.....	M. Saint-Louis (Gaston).	M. Sommier.

Fait à Paris, le 19 février 1958.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation :
Le directeur du personnel et de la comptabilité,
LÉO-HENRI FÉNIÉ.

Greffiers.

Par arrêté du 28 février 1958, M. Bouzar Abdelkader, greffier de la justice de paix d'Oued-Fodda, est placé, sur sa demande, en disponibilité pour raisons de santé pour compter du 30 novembre 1956, en application des dispositions de l'arrêté gubernatorial du 12 juin 1937.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 1er mars 1958 chargeant le président du conseil des ministres de l'intérim du ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète :

Art. 1er. — M. Félix Gaillard, président du conseil des ministres, est chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères pendant l'absence de M. Christian Pineau.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er mars 1958.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
FÉLIX GAILLARD.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ROBERT LECOURT.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Autorisation de l'émission d'un emprunt de la caisse nationale de crédit agricole.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu la convention du 1er mars 1958 entre le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et la caisse nationale de crédit agricole,

Arrête :

Art. 1er. — En vue de faciliter l'octroi de prêts individuels à long terme visés à la section III du chapitre IV du livre V du code rural, la caisse nationale de crédit agricole est autorisée à émettre un emprunt représenté par des titres d'une valeur nominale de 10.000 F, 100.000 F et 1 million de francs et d'une durée de vingt ans.

Art. 2. — Les titres seront émis jouissance du 1er mars 1958 et rapporteront un intérêt annuel égal à 6 p. 100 de leur valeur nominale, payable en une seule fois le 1er mars de chaque année, le premier coupon étant payable le 1er mars 1959.

Art. 3. — Les titres d'une même valeur nominale seront numérotés selon la suite naturelle des nombres. Les titres, quelle que soit leur valeur nominale, seront amortissables en quinze ans, par voie de tirages au sort.

Les tirages auront lieu chacune des années 1964 à 1977, dans les deux mois précédant l'échéance des coupons. Ils porteront sur cent bulletins faisant apparaître chacun un des nombres de deux chiffres de la suite croissante de 00 à 99 inclus.

Six bulletins seront tirés à chacun des cinq premiers tirages, sept bulletins à chacun des tirages suivants. Les bulletins désignés par le sort, lors de chaque tirage, ne participeront pas aux tirages ultérieurs, les sept derniers bulletins non sortis aux tirages précédents correspondront à la dernière tranche d'amortissement.

Tous les titres dont le numéro se terminera par l'un des nombres figurant sur l'un des bulletins sortis au tirage au sort seront appelés au remboursement dès la première échéance de coupons suivant le tirage.

Les titres désignés par les cinq premiers tirages seront remboursés à 115 p. 100 de leur valeur nominale, ceux désignés par les cinq tirages suivants à 135 p. 100 de cette même valeur et ceux désignés par les derniers tirages à 155 p. 100 de ladite valeur, comme les titres remboursables la dernière année.

Art. 4. — Les porteurs pourront, à leur gré, obtenir le remboursement anticipé des titres au pair soit le 1er mars 1968, soit le 1er mars 1973, à condition, dans chaque cas, que le remboursement ait été demandé et que les titres aient été déposés quatre mois à l'avance à l'une des caisses désignées par la caisse nationale de crédit agricole.

Art. 5. — Le payement des intérêts et le remboursement des titres seront effectués nets de tous impôts ou taxes présents ou futurs, à l'exception de ceux que la loi pourrait mettre obligatoirement à la charge des porteurs.

Art. 6. — L'émission sera ouverte le 3 mars 1958. Elle pourra être close sans préavis.

Art. 7. — Les titres seront délivrés sous la forme au porteur ou à ordre. Ils pourront, à tout moment, faire l'objet d'un barrement ou être revêtus d'une mention de domiciliation.

Art. 8. — Le prix d'émission est fixé au pair. Il sera acquitté en totalité au moment de la souscription, soit par versement de numéraire, soit par remise de chèques ou ordres de virement.

Art. 9. — Les souscriptions seront reçues aux caisses désignées ci-après:

Caisse nationale de crédit agricole;

Caisses régionales de crédit agricole mutuel et caisses locales de crédit agricole mutuel qui leur sont affiliées;

Comptables directs du Trésor de la métropole;

Banque de France (siège central, succursales et bureaux auxiliaires).

Art. 10. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er mars 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du Trésor,
PIERRE-PAUL SCHWEITZER.

Administration centrale des finances.

Par arrêté en date du 20 janvier 1958, M. Michel Poniatowski, administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances, a été nommé, à compter du 31 mars 1958, conseiller économique et financier auprès de l'ambassade extraordinaire de la République française au Maroc, en remplacement de M. de Montremy, appelé à d'autres fonctions.

Expansion économique à l'étranger.

Par arrêté en date du 28 janvier 1958, M. Laurent (Pierre), conseiller commercial à Londres, est affecté à Rabat pour y exercer les fonctions de chef des services d'expansion économique au Maroc.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Commission paritaire d'intégration des médecins départementaux contractuels du service de santé scolaire et universitaire dans le grade des médecins inspecteurs départementaux prévu par la loi n° 55-1565 du 28 novembre 1955 et le décret d'application n° 57-1343 du 26 décembre 1957.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 55-1565 du 28 novembre 1955 portant organisation du service de santé scolaire et universitaire;

Vu le décret n° 57-1343 du 26 décembre 1957 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel médical des services extérieurs du service de santé scolaire et universitaire, et notamment son article 22;

Vu l'arrêté interministériel du 19 novembre 1947 créant au ministère de l'éducation nationale, auprès du directeur de l'hygiène scolaire et universitaire, la commission administrative paritaire des médecins inspecteurs régionaux du service de santé scolaire et universitaire,

Arrêtent:

Art. 1er. — La commission paritaire d'intégration prévue par l'article 22 du décret n° 57-1343 du 26 décembre 1957 susvisé comprend les membres de la commission administrative paritaire des médecins inspecteurs régionaux du service de santé scolaire et universitaire auxquels sont adjoints deux représentants des médecins départementaux contractuels élus par leurs collègues.

Art. 2. — Les médecins départementaux élus siègent avec voix consultative.

Fait à Paris, le 18 février 1958.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

Pour le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Commission paritaire d'intégration des médecins de secteur contractuels du service de santé scolaire et universitaire dans le cadre des médecins de secteur titulaires du service de santé scolaire et universitaire prévu par la loi n° 55-1565 du 28 novembre 1955 et le décret d'application n° 57-1343 du 26 décembre 1957.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 55-1565 du 28 novembre 1955 portant organisation du service de santé scolaire et universitaire;

Vu le décret n° 57-1343 du 26 décembre 1957 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel médical des services extérieurs du service de santé scolaire et universitaire, et notamment son article 9,

Arrêtent:

Art. 1er. — La commission paritaire d'intégration prévue par l'article 9 du décret n° 57-1343 du 26 décembre 1957 susvisé comprend les membres de la commission administrative paritaire des médecins inspecteurs du service de santé scolaire et universitaire auxquels sont adjoints deux médecins de secteur contractuels remplissant les conditions prévues par l'article 9 (§§ 1er et 2) dudit décret et élus par leurs collègues remplissant les mêmes conditions.

Art. 2. — Les médecins de secteur élus siègent avec voix consultative.

Fait à Paris, le 18 février 1958.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

Pour le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 20 février 1958, M. Robert Levi, directeur des installations fixes de la Société nationale des chemins de fer français, a été désigné pour faire partie du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées, à compter du 1er janvier 1958.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 20 février 1958, M. Etienne, inspecteur général des ponts et chaussées, a été chargé, pour compter du 15 février 1958, de la 10e inspection générale des services des ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 20 février 1958, M. Cyna (Henri), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées à Nantes, a été chargé, pour compter du 1er mars 1958, de l'arrondissement Sud du service ordinaire des ponts et chaussées du département de Seine-et-Marne, en remplacement de M. Bouzoud, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 20 février 1958, les ingénieurs des ponts et chaussées dont les noms suivent, nommés à ce grade par décret du 10 février 1958, ont reçu, à dater du 1er février 1958, les affectations suivantes:

M. Weber (Pierre), Chaumont, service ordinaire des ponts et chaussées de la Haute-Marne, arrondissement Sud.

M. Mazoyer (Paul), Tournon, service ordinaire des ponts et chaussées de l'Ardèche.

M. Durand (Roger), Algérie, arrondissement de Bône, à titre provisoire.

M. Thevenin (Jean), maintenu en sa nouvelle qualité à l'arrondissement d'Alger-Sud de la 2e circonscription d'Alger (D. H. E. R.).

L'ancienneté de MM. Weber et Durand a été fixée comme suit, compte tenu des bonifications à titre militaire prévues par la réglementation en vigueur, savoir:

M. Weber (Pierre), ingénieur de 3e classe pour compter du 19 septembre 1951.

M. Durand (Roger), ingénieur de 3e classe pour compter du 2 janvier 1954.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 14 février 1958 portant naturalisation, réintégration, mentions d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms, libération de l'allégeance française et autorisation de se faire naturaliser à l'étranger.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent:

ABBATTISTA (Felice), Corato (Italie), 10-07-20, NAT (1), 13095×52—38.

ADURIZ (Ignace), Vera de Bidasoa (Espagne), 30-01-08, NAT, 9941×57—65.

ADURIZ, née GOENA, Zaldivia (Espagne), 08-12-08, NAT, 9941×57—65.

ADURIZ (François), Zaldivia (Espagne), 01-08-41, EFF (1), 9941×57—65.

AGUERA (Juan), Coin (Espagne), 15-03-07, NAT, 9009×57—75.

AGUERA, née RODRIGUEZ, Coin (Espagne), 05-09-05, NAT, 9009×57—75.

ALBAGLI (Avraam), Izmir (Turquie), 21-12-21, NAT, 29402×48—75.

ALBAGLI, née ZERMATI, Alexandrie (Egypte), 08-11-26, NAT, 29402×48—75.

ALBAGLI (Jean-Pierre), Alexandrie (Egypte), 05-04-54, EFF, 29402×48—75.

ALBAGLI (Martine), Alexandrie (Egypte), 23-07-53, EFF, 29402×48—75.

ALVAREZ (Ignacio), Santa-Maria-de-Ordos (Espagne), 18-06-16, NAT, 3110×57—87.

ALVAREZ, née ORTA, Suria (Espagne), 19-04-25, NAT, 3110×57—87.

ALVAREZ (Joachim), Nantiat (Haute-Vienne), 17-01-44, EFF, 3110×57—87.

ALVAREZ (Antonio), Nantiat (Haute-Vienne), 16-03-48, EFF, 3110×57—87.

ALVAREZ (Manuel), Nantiat (Haute-Vienne), 15-05-50, EFF, 3110×57—87.

ALVAREZ (Fabrice), Bellac (Haute-Vienne), 22-08-54, EFF, 3110×57—87.

ALVAREZ (Patricia), Limoges (Haute-Vienne), 02-09-56, EFF, 3110×57—87.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient: NAT, naturalisé Français; REI, réintégré dans la nationalité française; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents; LIB, libéré de l'allégeance française; AUT, autorisé à se faire naturaliser à l'étranger.

AMORE (Antonio), Gioia-Tauro (Italie), 06-02-38, NAT, 10601×53—20.

ANDREANI (Eusébio), Carrara (Italie), 13-02-14, NAT, 5171×57—11.

ANDREANI, née USSI, Carrara (Italie), 03-01-16, NAT, 5171×57—11.

ANDREANI (Francesco), Carrara (Italie), 02-12-38, EFF, 5171×57—11.

ANGIEL (Sigismond), Czyste (Pologne), 24-05-13, NAT, 11273×57—78.

ANTONIANI (Giuseppe), Milan (Italie), 01-01-16, NAT, 13962×52—13.

ASPERTI (Luigi), Barbata (Italie), 19-05-16, NAT, 13182×57—47.

ASPERTI, née PIOVAN, Boara-Pisani (Italie), 19-04-20, NAT, 13482×57—47.

ASPERTI (Jeannette), la Sauvetat-sur-Lède (Lot-et-Garonne), 05-09-41, EFF, 13482×57—47.

ASPERTI (Marie-Louise), Saint-Pierre-de-Caubel (Lot-et-Garonne), 03-06-47, EFF, 13482×57—47.

ASPERTI (Eliane), Saint-Pierre-de-Caubel (Lot-et-Garonne), 01-01-52, EFF, 13482×57—47.

AVDJIAN (Garabed), Eguine (Asie Mineure), 10-05-03, NAT, 11543×53—38.

AZON (Julio), Escartin (Espagne), 04-12-13, NAT, 2586×57—64.

BACIK (Henri), Strasbourg (Bas-Rhin), 01-03-48, NAT, 14057×57—67.

BADIKIAN (Nazareth), Afion-Karahissar (Asie Mineure), 05-04-05, NAT, 12443×57—69.

BAIRAMIS (Antoine), Calymnos (Grèce), 16-07-20, NAT, 13484×57—13.

BANI (Pietro), Pistoia (Italie), 27-06-00, NAT, 21081×37—06.

BANI, née BORGIA, Castel-di-Casio (Italie), 08-09-00, NAT, 21081×37—06.

BARJATI (Cosimo), Capistrello (Italie), 25-02-05, NAT, 4239×57—84.

BARBATI, née BIZZARRI, Capistrello (Italie), 02-12-10, NAT, 4239×57—84.

BARBATI (Gilberte), Capistrello (Italie), 27-08-32, EFF, 4239×57—84.

BARBATI (Jean), Capistrello (Italie), 27-07-41, EFF, 4239×57—84.

BARBATI (Antoine), Capistrello (Italie), 07-04-45, EFF, 4239×57—84.

BARBOSA (Herminio), Ribeira-de-Pena (Portugal), 11-01-08, NAT, 10778×57—11.

BARBOSA, née BARBOSA, Ribeira-de-Pena (Portugal), 21-12-11, NAT, 10778×57—11.

BARBOSA (Jean-Pierre), Ribeira-de-Pena (Portugal), 27-01-44, EFF, 10778×57—11.

BASILE (Pietro), Cetara (Italie), 06-10-30, NAT, 13919×57—91.

BASILE (Salvatore), Cetara (Italie), 05-08-34, NAT, 13920×57—91.

BAUSMERTH (Guillaume), Sibiu (Roumanie), 05-02-26, NAT, 2326×55—67.

BAUSMERTH, née WILKY, Wiesdorf (Allemagne), 17-06-22, NAT, 2326×55—67.

BELMONTE (Miguel), Baena (Espagne), 08-03-16, NAT, 12861×57—75.

BENTO (Antonio), Galveias (Portugal), 16-10-11, NAT, 10974×57—75.

BENTO, née GULASSA, Pestergsebet (Hongrie), 26-06-17, NAT, 10974×57—75.

BERGER (Rudolf), Weiskirchen (Tchécoslovaquie), 14-02-15, NAT, 2026×55—70.

BIRMAN (Szyja), Rypin (Pologne), 10-05-15, NAT, 13391×57—62.

BIRMAN, née GOLDMAN, Kalisz (Pologne), 28-01-20, NAT, 13391×57—62.

BIRMAN (Brigitte), Valenciennes (Nord), 12-01-54, EFF, 13391×57—62.

BLYNCZUK (Olga), Komarow (Ukraine), 27-07-20, NAT, 12284×57—75.

BONNIVERT (Louise), Liége (Belgique), 29-09-10, NAT, 10875×57—75.

BORRELL (Enrique), Alcoy (Espagne), 25-12-39, NAT, 5119×57—44.

BOSIO (Marcellino), Tarantasca (Italie), 05-07-25, NAT, 171×57—83.

BOTTAUSCI (Nazareno), Magione (Italie), 21-09-02, NAT, 36708×45—06.

BOTTAUSCI, née BECCARI, Passignano (Italie), 19-06-07, NAT, 36708×45—06.

BRAVO (Elvire), Noyelle-Godault (Pas-de-Calais), 22-05-25, NAT, 12562×57—75.

BRAVO (René), Tavagnacco (Italie), 15-12-34, NAT, 15360×56—25.

BROSOLO (Daniele), Pinzano Al Tagliamento (Italie), 30-11-21, NAT, 6208×56—76.

BROSOLO, née CIRIANI, Mory (Pas-de-Calais), 09-05-29, NAT, 6208×56—76.

BROSOLO (Dolly), Rouen (Seine-Maritime), 11-02-52, EFF, 6208×56—76.

BROSOLO (Nesida), Rouen (Seine-Maritime), 20-06-55, EFF, 6208×56—76.

BURSZTEIN (Zew), Kowel (Pologne), 15-11-19, NAT, 17393×52—75.

BURSZTEIN, née GOLUSZ, Lodz (Pologne), 28-08-21, NAT, 17393×52—75.

CARMINATI (Francesco), San Pellegrino (Italie), 12-04-05, NAT, 11786×57—34.

CARMINATI, née GIUPPONI, Vailhan (Hérault), 22-07-10, NAT, 11786×57—34.

CASACCI (Pietro), Citta-di-Castello (Italie), 01-02-12, NAT, 2349×57—06.

CASACCI, née ANSELMI, Citta-di-Castello (Italie), 27-03-13, NAT, 2349×57—06.

CASACCI (Armand), Citta-di-Castello (Italie), 18-11-11, EFF, 2349×57—06.

CASACCI (Louise), Citta-di-Castello (Italie), 08-06-18, EFF, 2349×57—06.

CASACCI (Franca), Citta-di-Castello (Italie), 08-06-18, EFF, 2349×57—06.

CASACCI (Philomène), Grasse (Alpes-Maritimes), 11-02-53, EFF, 2349×57—06.

CASINO (Aniceto), Badalona (Espagne), 17-04-22, NAT, 13347×57—34.

CASTELLETTA (Angelo), Bogogno (Italie), 02-09-05, NAT, 12142×57—78.

CASTILLO (Carmen), Barcelone (Espagne), 03-01-13, NAT, 12693×57—13.

CAVACO (Alberto), Tavira (Portugal), 01-08-15, NAT, 6687×52—75.

CECCHETTO (Giovanni), Castelfranco-Veneto (Italie), 01-07-20, NAT, 9887×56—17.

CECCHETTO, née MORANDIN, Castelfranco-Veneto (Italie), 17-01-24, NAT, 9887×56—17.

CECCHETTO (Anne-Marie), Casteljaloux (Lot-et-Garonne), 10-09-50, EFF, 9887×56—17.

CECCHETTO (Jean-Claude), Casteljaloux (Lot-et-Garonne), 30-04-52, EFF, 9887×56—17.

CECOTTI (Luigi), Gonars (Italie), 22-06-00, NAT, 13504×57—57.

CECOTTI, née DEL-FRATE, San-Giorgio-di-Nogaro (Italie), 06-11-03, NAT, 13504×57—57.

CERNIGOI (Ondina), Monfalcone (Italie), 10-08-38, NAT, 10881×57—76.

CHEVASSUS, née HALLER, Echternach (grand-duché de Luxembourg), 22-12-09, NAT, 13111×57—75.

CHIESA (Elena), Novara (Italie), 11-01-30, NAT, 13402×52—69.

CIERNIAK, née ADAMKIEWICZ, Zychlin (Pologne), 25-12-20, NAT, 11268×57—62.

CIERNIAK (Edmond), Béthune (Pas-de-Calais), 13-04-41, EFF, 11268×57—62.

CIFONI (Joseph), Barletta (Italie), 02-07-23, NAT, 9015×54—17.

CLAES, née DE-SMEDT, Malines (Belgique), 31-12-93, NAT, 13437×57—75.

CODECCO (César), Fossalta di Piave (Italie), 31-07-23, NAT, 12567×57—31.

COHEN (Gilbert), le Caire (Egypte), 19-09-23, NAT, 4324×57—06.

COHEN, née BOVAY, Genève (Suisse), 28-06-26, NAT, 4324×57—06.

COLAITIS (Stamatios), Alexandrie (Egypte), 27-08-23, NAT, 6624×56—75.

COLATOSTI (Achille), Véroli (Italie), 13-03-16, NAT, 13908×52—78.

COLATOSTI, née MARCOCCIA, Véroli (Italie), 19-07-19, NAT, 13908×52—78.

COLATOSTI (Ada), Véroli (Italie), 27-08-46, EFF, 13908×52—78.

COLATOSTI (Loreta), Véroli (Italie), 02-03-48, EFF, 13908×52—78.

COLLIN (Louisa), Grandhan (Belgique), 19-06-05, NAT, 11367×57—26.

COMPAGNONI (Mario), Maccagno-Supériore (Italie), 01-11-07, NAT, 11809×57—75.

CONTI (Pietro), Boves (Italie), 05-07-34, NAT, 11597×57—77.

CORRADI (Daniel), Impéria (Italie), 23-09-30, NAT, 2655×49—06.

CRESPO (José), Valverde-de-Merida (Espagne), 21-12-07, NAT, 13122×57—46.

CUNILLERA, née PELAEZ, Infiesto (Espagne), 20-11-21, NAT, 12297×57—75.

DABDOUB (Marie-Madeleine), Rosny-sous-Bois (Seine), 14-08-23, NAT, 2540×57—99.

DALLA-FAVERA (Alfredo), Alano-di-Piave (Italie), 06-05-21, NAT, 9097×52—31.

DA-ROS (Jean), Fregona (Italie), 05-02-37, NAT, 13246×57—73.

DE-BARBA (Albino), Trichiana (Italie), 11-09-07, NAT, 13207×57—63.

DE-CRUZ (Antonio), Ilar (Espagne), 24-08-88, NAT, 12700×57—92.

DE-CRUZ, née PEREZ, Oran (Algérie), 22-09-00, REI (1) 12700×57—92.

DE-DIOS (Barthélemy), Mancha-Real (Espagne), 23-03-17, NAT, 16076×52—62.

DELVECCHIO (Domenico), Rogno (Italie), 07-10-01, NAT, 11952×57—01.

DELVECCHIO, née STEATIDE, Plainpalais (Suisse), 28-11-06, NAT, 11952×57—01.

DE-ROSSO (Angelo), Farra-di-Soligo (Italie), 04-03-21, NAT, 13525×57—63.

DONETTI (Léonardo), Carpaneto Piacentino (Italie), 02-05-20, NAT, 38291×45—75.

DONNEBRINK (Paul), Gemen (Allemagne), 08-12-22, NAT, 10633×57—68.

DROBNIEWSKI (Léon), Broniszewice (Pologne), 24-10-25, NAT, 12439×53—31.

DUCZMANSKI (Joseph), Stropieszyn (Pologne), 10-09-10, NAT, 3930×57—02.

DUCZMANSKI, née DOMINIAK, Kosmow (Pologne), 16-08-14, NAT, 3930×57—02.

DUDELCZYK (Diana), Lodz (Pologne), 01-04-24, NAT, 13319×57—75.

FACCHINETTI (Baptiste), Capizzone (Italie), 05-11-00, NAT, 11797×57—06.

FACCHINETTI, née BUGADA, Capizzone (Italie), 02-02-04, NAT, 11797×57—06.

FADEL (Adolphe), Fontoy (Moselle), 14-10-09, NAT, 12107×56—52.

FADEL, née BREDA, Cordignano (Italie), 07-06-13, NAT, 12107×56—52.

FADEL (Gabriella), Treviso (Italie), 28-12-39, EFF, 12107×56—52.

FADEL (Pasqua), Vittorio (Italie), 21-08-46, EFF, 12107×56—52.

FADEL (Daniela), Vecqueville (Haute-Marne), 01-01-49, EFF, 12107×56—52.

FADEL (Antonio), Vecqueville (Haute-Marne), 24-12-51, EFF, 12107×56—52.

FERINA (Pierre), Colleretto Castelnovo (Italie), 12-01-99, NAT, 5343×33—81.

FERNANDEZ (Francisco), Alanis (Espagne), 10-09-10, NAT, 17507×52—78.

FERNANDEZ (Joaquin), Vilarelho-Da-Baia (Portugal), 10-05-01, NAT, 11725×57—51.

FERNANDEZ, née GOMEZ, Pateira (Portugal), 05-05-26, NAT, 11725×57—51.

FERNANDEZ (André), Toul (Meurthe-et-Moselle), 28-01-47, EFF, 11725×57—51.

FERNANDEZ (Jocelyne), Toul (Meurthe-et-Moselle), 26-01-49, EFF, 11725×57—24.

FERNANDEZ (Claudine), Saint-Baussant (Meurthe-et-Moselle), 23-11-50, EFF, 11725×57—51.

FERNANDEZ (José), la Union (Espagne), 08-10-99, NAT, 13729×57—92.

FERNANDEZ, née RUIZ, Gergal (Espagne), 14-07-03, NAT, 13729×57—92.

FERRE (Amador), Guiamets (Espagne), 15-10-19, NAT, 9626×57—75.

FERRE, née ASENS, Reus (Espagne), 21-01-22, NAT, 9626×57—75.

FERRE (Marie), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 19-09-40, EFF, 9626×57—75.

FERRE (Catalina), Reus (Espagne), 13-06-13, EFF, 9626×57—75.

FERRE (Amador), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 30-06-50, EFF, 9626×57—75.

FERRE (Marie-Louise), Paris (10e), 30-07-53, EFF, 9626×57—75.

FERRE (Jacques), Paris (20e), 19-06-55, EFF, 9626×57—75.

FONDEVILA (Daniel), Villanova (Espagne), 22-02-08, NAT, 10527×57—33.

FORASTE (Juan), Barcelone (Espagne), 16-10-14, NAT, 13304×57—75.

FORMICA (Raymond), Monaco (Principauté de), 20-11-26, NAT, 16032×50—06.

FRITZE (Siegfried), Kiel (Allemagne), 17-09-19, NAT, 4204×57—78.

FRITZE, née RIX, Kiel (Allemagne), 28-04-20, NAT, 4204×57—78.

FRITZE (Patricia), Soisy-sous-Montmorency (Seine-et-Oise), 08-12-51, EFF, 4204×57—78.

FRYC (Max), Altona (Allemagne), 12-08-19, NAT, 7011×52—75.

FRYC, née WILHEIM, Czestochowa (Pologne), 03-11-23, NAT, 7011×52—75.

GALLO (Dominique), Cassinasco (Italie), 25-10-15, NAT, 12393×57—06.

GANDIN (Pierre), San Urbano (Italie), 05-05-24, NAT, 10894×57—47.

GINER (Salvador), Ondara (Espagne), 05-02-89, NAT, 13137×57—91.

GINER, née VALLS, Valencia (Espagne), 08-03-97, NAT, 13137×57—91.

GIRAUDO (Mattéo), Fossano (Italie), 21-05-23, NAT, 11738×57—32.

GOMEZ (Michel), Burriana (Espagne), 19-04-08, NAT, 14072×57—83.

GOMEZ, née MESTRE, Arès del Maestre (Espagne), 07-04-18, NAT, 14072×57—83.

GOMEZ (Michel), Brignoles (Var), 09-08-56, EFF, 14072×57—83.

GONCALVES (Joseph), Covas-do-Dauro (Portugal), 17-09-07, NAT, 13541×57—13.

GONSIOR, née YESKO, Holten (Allemagne), 04-12-12, NAT, 13737×57—62.

GONSIOR (Louis), Quievrechain (Nord), 20-07-44, EFF, 13737×57—62.

GORSKI (Ladislas), Milowka (Pologne), 12-08-21, NAT, 14073×57—62.

GORSKI, née CZAJKA, Wiorek (Pologne), 15-11-25, NAT, 14073×57—62.

GORSKI (Wladyslawa), Montigny-en-Gohelle (Pas-de-Calais), 21-09-43, EFF, 14073×57—62.

GORSKI (Eliane), Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), 15-06-56, EFF, 14073×57—62.

GOTTESMAN (Joseph), Tomaszow (Pologne), 20-10-17, NAT, 1580 ×53—75.

GOTTI (François), Ragogna (Italie), 21-03-25, NAT, 16743×54—75.

GOTTI, née MATTIONI, Ragogna (Italie), 30-10-26, NAT, 16743×54—75.

GRAFFE (Vladimir), Uh-Brod (Tchécoslovaquie), 24-03-12, NAT, 7133×56—75.

GRAFFE, née SCHRAUWEN, Anvers (Belgique), 26-12-10, NAT, 7133 ×56—75.

GRAU (Jean), Flix (Espagne), 27-08-49, NAT, 13543×57.

GRAUDEJUS (Horst), Schlaszen (Allemagne), 09-07-25, NAT, 11990 ×57—91.

GRUSZCZAK (Basile), Pelnatycze (Pologne), 03-09-99, NAT, 11417 ×57—78.

GRUSZCZAK, née DOMENCZUK, Zebranowka (Pologne), 29-12-06, NAT, 11417×57—78.

GUAL (Ramon), Barcelone (Espagne), 07-09-03, NAT, 6844×57—11.

GUAL, née BURGOS, Guadalcanal (Espagne), 23-11-10, NAT, 6844×57 —11.

GUAL (Louise), Terroles (Aude), 05-08-46, EFF, 6844×57—11.

GUILLEM (José), Piles (Espagne), 05-07-06, NAT, 13221×57—75.

GUILLEM, née CARDONA, Piles (Espagne), 31-01-07, NAT, 13221×57 —75.

GUILLEM (Josefa), Piles (Espagne), 18-04-40, EFF, 13221×57—75.

GUZMANN (Simon), Brzecs (Pologne), 18-05-14, NAT, 16817×53—75.

GUZMANN, née MOSCINSKA, Lyseyse (Pologne), 16-01-17, NAT, 16817×53—75.

HEGEDUS (Carlos), Santiago-du-Chili (Chili), 11-09-04, NAT, 10105 ×57—59.

HERNANDEZ (Baldoméro), Yeles (Espagne), 15-05-22, NAT, 12252 ×57—31.

HERNANDEZ, née VALLES, Irun (Espagne), 25-10-25, NAT, 12252 ×57—31.

HERNANDEZ (Maite), Toulouse (Haute-Garonne), 03-01-51, EFF, 12252×57—31.

HERNANDEZ (Marie), Toulouse (Haute-Garonne), 14-04-56, EFF, 12252×57—31.

HERRERO (Elias), Astillero (Espagne), 20-07-97, NAT, 7207×36—76.

HERRERO, née QUINTANA, Liano-Villaescusa (Espagne), 17-02-97, NAT, 7207×36—76.

HIRSCHEN (Alfred), Strasbourg (Bas-Rhin), 04-08-99, NAT, 1545×46 —67.

HIRSCHEN, née HAMM, Karlsruhe (Allemagne), 18-02-05, NAT, 1545 ×46—67.

HODARA (Yasset), Constantinople (Turquie), 00-00-02, NAT, 15896 ×50—44.

HOLLEVOET (Omer), Wulpen (Belgique), 29-08-13, NAT, 12995×57 —47.

HOUDEKOFF (Alexander), Riazan (Russie), 10-07-89, NAT, 14826×55 —31.

HOUDEKOFF, née KRASNOYARTZEVA, Orenburg (Russie), 24-08-04, NAT, 14826×55—31.

INTROVIGNE (Viltorio), Sacile (Italie), 31-01-09, NAT, 13145×57—24.

INTROVIGNE, née DAL-CIN, Sarmède (Italie), 23-04-11, NAT, 13145 ×57—24.

INTROVIGNE (Yvette), Prigonrieux (Dordogne), 11-03-39, EFF, 13145 ×57—24.

INTROVIGNE (Odette), la Force (Dordogne), 12-06-47, EFF, 13145 ×57—24.

INTROVIGNE (René), la Force (Dordogne), 07-03-49, EFF, 13145 ×57—24.

IRANZO (Guillaume), Caudete-de-la-Fuentes (Espagne), 25-06-09, NAT, 12782×57—69.

IRANZO, née DIAZ, Pulpi (Espagne), 02-08-14, NAT, 12782×57—69.

IWANISZYN (Nicolas), Uherce-Wieniawskie (Pologne), 11-06-14, NAT, 13063×57—75.

IWANISZYN, née SZTUKA, Doroziw (Pologne), 12-01-17, NAT, 13063 ×57—75.

IWANISZYN (André), Rodez (Aveyron), 17-06-41, EFF, 13063×57—75.

IWANISZYN (Jeanne), Paris (12e), 26-12-47, EFF, 13063×57—75.

IWANISZYN (Michel), Paris (12e), 19-09-55, EFF, 13063×57—75.

JODAR, née TORRES, Los Gallardos (Espagne), 01-05-05, NAT, 12587 ×57—92.

KADAR (Michel), Rogendorf (Roumanie), 02-06-15, NAT, 2308×57—08.

KADAR, née FAUL, Deutsch-Stramora (Roumanie), 02-10-11, NAT, 2308×57—08.

KADAR (Michel), Timisoara (Roumanie), 25-02-37, EFF, 2308×57 —08.

KADAR (Joseph), Vireux-Wallerand (Ardennes), 12-11-51, EFF, 2308 ×57—08.

KANFER (David), Stanislawow (Pologne), 26-11-10, NAT, 7313×46—75.

KANFER, née FLAM, Jaworow (Pologne), 19-12-15, NAT, 7313×46 —75.

KAPRIELIAN, née KALIKIAN, Plovdiv (Bulgarie), 06-09-03, NAT, 5532×56—13.

KLEIN (Ernst), Ottweiler (Sarre), 31-03-03, NAT, 6410×57—99.

KLEIN, née PHILIPPI, Losheim (Sarre), 10-09-11, NAT, 6410×57—99.

KOELHER, née REIHER, Mylau (Allemagne), 03-10-21, NAT, 13325× 57—88.

KOEHLER (Ute), Mylau (Allemagne), 01-07-44, EFF, 13325×57—88.

KOEHLER (Marguerite), Mirecourt (Vosges), 16-08-49, EFF, 13325× 57—88.

KOEHLER (Jean-Paul), Mirecourt (Vosges), 16-08-49, EFF, 13325× 57—88.

KOEHLER (Elisabeth), Mirecourt (Vosges), 16-08-49, EFF, 13325× 57—88.

KOEHLER (Pierre), Mirecourt (Vosges), 10-01-51, EFF, 13325×57—88.

KOZLOWSKI (Marguerite), Metz (Moselle), 15-03-09, NAT, 46071×36 —57.

KOZMA (Laszlo), Budapest (Hongrie), 04-11-27, NAT, 11385×57—75.

KUBIAK (Alexandre), Dahlhausen (Allemagne), 15-07-11, NAT, 13549 ×57—62.

KUBIAK, née GRZEDA, Castrop (Allemagne), 16-12-11, NAT, 13549× 57—62.

KUBOVCIK (Anton), Borovic (Tchécoslovaquie), 13-07-08, NAT, 13167 ×57—13.

KULESZA (Stanislas), Krakow (Pologne), 01-01-20, NAT, 11386×57—62.

KULESZA, née PASTERSKA, Sobotka (Pologne), 06-10-23, NAT, 11386 ×57—62.

KULESZA (Barbara), Braunschweig (Allemagne), 19-09-46, EFF, 11386 ×57—62.

KULESZA (Daniel), Loison-sous-Lens (Pas-de-Calais), 01-01-52, EFF, 11386×57—62.

KULESZA (Violette), Loison-sous-Lens (Pas-de-Calais), 15-07-53, EFF, 11386×57—62.

KULESZA (Elisabeth), Harnes (Pas-de-Calais), 18-02-57, EFF, 11386 ×57—62.

KUTTNER (Ruth), Berlin (Allemagne), 15-10-26, NAT, 8524×54—75.

KUZIOLA, née MAJKA, Zegartowice (Pologne), 16-01-01, NAT, 8557 ×49—78.

LADRON (Zacarias), Corduente (Espagne), 05-11-08, NAT, 8700×57—11.

LADRON, née IZQUIERDO, Corduente (Espagne), 29-10-13, NAT, 8700 ×57—11.

LAFUENTE (Antoine), Valverde (Espagne), 08-11-20, NAT, 13747×57—09.

LASERSON (René), Berlin (Allemagne), 27-06-24, NAT, 9369×47—75.

LASUEN (Jésus), Pasajes (Espagne), 23-06-38, NAT, 13551×57—31.

LEPCZYNSKI (François), Riemke (Allemagne), 27-07-13, NAT, 13553 ×57—70.

LEX (Karol), Radoszowach-Krolewskich (Pologne), 03-11-21, NAT, 8109×57—68.

LOCATELLI (Pierre), Selino (Italie), 25-08-22, NAT, 7361×57—25.

LOCATELLI, née SALVI, Berbenno (Italie), 15-10-28, NAT, 7361×57—25.

LOCATELLI (Ave), Berbenno (Italie), 12-10-51, EFF, 7361×57—25.

LOCATELLI (Jean-Claude), Amancey (Doubs), 19-02-55, EFF, 7361 ×57—25.

LORENZI, née SCIONICO, Menton (Alpes-Maritimes), 26-09-98, REI, 42285×45—06.

LUSTYGMAN (Israël), Varsovie (Pologne), 15-12-08, NAT, 18585×52—75.

MAESTRELLO, née D'ODORICO, Tavagnacco (Italie), 09-06-30, NAT, 26302×18—31.

MARMELSZTEJN (Icchak), Varsovie (Pologne), 09-04-25, NAT, 13940 ×57—75.

MARSA (Carmen), Seo de Urgel (Espagne), 07-04-34, NAT, 1510 ×57—09.

MARSA (Enrique), Seo de Urgel (Espagne), 01-10-06, NAT, 1509 ×57—09.

MARSA, née ROSELL, Tost (Espagne), 21-12-11, NAT, 1509×57—09.

MARSA (Enrique), Seo de Urgel (Espagne), 12-07-37, EFF, 1509 ×57—09.

MARTINEZ (Diégo), Cuevas de Almanzora (Espagne), 18-11-15, NAT, 7629×55—30.

MATTEODA (Louis), Canosio (Italie), 04-09-09, NAT, 18949×54—06.

MAZZETTO (Lino), Selvazzano (Italie), 24-09-22, NAT, 11850×54—31.

MAZZOCCO (Pierre), Quero (Italie), 25-09-24, NAT, 15986×56—57.

MENA, née PEYRO, Fuente Encarroz (Espagne), 24-08-04, NAT, 13562 ×57—30.

PEYRO (Roger), Nimes (Gard), 27-06-47, EFF, 13562×57—30.

MENDOZA (Manuel), Chamartin de la Rosa, Madrid (Espagne), 11-10-29, NAT, 11822×57—91.

MEREU (Giovannico), Gavoi (Italie), 08-08-11, NAT, 7835×54—30

MEREU, née ROCCA, Gavoi (Italie), 05-08-16, NAT, 7835×54—30.

MILICI (Salvatore), Novara-di-Sicilia (Italie), 14-03-17, NAT, 3836 ×53—75.

MINGUEZ (José), Torrevieja (Espagne), 22-01-38, NAT, 13417×57—92.

MIZRAHI (Nesim), Istanbul (Turquie), 01-02-25, NAT, 702×54—75.

MODAFFARI (Joseph), Roccaforte-del-Greco (Italie), 20-10-19, NAT, 17188×56—74.

MODAFFARI, née PANGALLO, Roccaforte-del-Greco (Italie), 18-03-24, NAT, 17188×56—74.

MODAFFARI (Catherine), Roccaforte-del-Greco (Italie), 30-06-44, EFF, 17188×56—74.

MODAFFARI (Alain), Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), 23-10-57, EFF, 17188×56—74.

MOSCARDO (José), Carcagente (Espagne), 08-06-22, NAT, 7102×55—30.

NABOT, née KEIFLIN, Barthenheim (Haut-Rhin), 20-09-94, REI, 10553 ×57—68.

NADDI (Julia), Junier (Liban), 25-09-11, NAT, 4827×57—13.

NOGACZ (Marian), Duszniki (Pologne), 01-11-04, NAT, 31096×29—77.

NOGACZ, née HEBAR, Dolnja (Yougoslavie), 11-09-07, NAT, 31096 ×29—77.

NOGACZ (Marie-Antoinette), Provins (Seine-et-Marne), 18-10-40, EFF, 31096×29—77.

NOGACZ (Jean-Pierre), la Chapelle-Saint-Sulpice (Seine-et-Marne), 25-06-42, EFF, 31096×29—77.

NOGACZ (Gilbert), Saint-Hilliers (Seine-et-Marne), 02-10-45, EFF, 31096×29—77.

NOGACZ (Monique), Saint-Hilliers (Seine-et-Marne), 12-03-50, EFF, 31096×29—77.

NUZZO (Angeline), Santa-Maria-A-Vico (Italie), 24-08-35, NAT, 12617 ×57—69.

NUZZO (Victor), Santa-Maria-A-Vico (Italie), 19-06-38, NAT, 12619 ×57—69.

OLIVER (Francisco), Somontin (Espagne), 15-06-08, NAT, 13006 ×57—92.

OLIVER, née RAMOS, Somontin (Espagne), 31-08-07, NAT, 13006 ×57—92.

OLIVER (Marie), Oran (département d'Oran), 26-10-38, EFF, 13006 ×57—92.

OLIVERO (Jean-Louis), San-Damiano-Macra (Italie), 29-05-17, NAT, 3198×56—38.

ORTIZ (Francisco), La Union (Espagne), 19-11-14, NAT, 12095×57—75.

ORTIZ (Salvador), Castellon-de-la-Plana (Espagne), 01-03-16, NAT, 18499×38—34.

OSTER, née SYNICIA, Nova-Suboska (Yougoslavie), 02-02-23, NAT, 12019×57—75.

PAGLIARDINI (Dimo), Mercatello (Italie), 10-03-25, NAT, 5620 ×57—57.

PAGLIARDINI, née MONTANARO, Solopaca (Italie), 13-12-23, NAT, 5620 ×57—57.

PAGLIARDINI (Marthe), Mercatello (Italie), 29-07-47, EFF, 5620 ×57—57.

PAGLIARDINI (Lucien), Cagnac-les-Mines (Tarn), 25-12-48, EFF, 5620×57—57.

PAGLIARDINI (Auguste), Cagnac-les-Mines (Tarn), 10-01-51, EFF, 5620×57—57.

PALLANCA (Marie), Airole (Italie), 04-05-15, NAT, 13359×57—06.

PALLO (Giovanni), San-Damiano-Macra (Italie), 23-02-14, NAT, 12741 ×57—13.

PASTOR, née SIMON, Oran (Algérie), 12-05-97, REI, 13572×57—92.

PICCO (Alfredo), Gemona-Del-Friuli (Italie), 05-08-10, NAT, 1300 ×57—57.

PICCO, née IOB, Gemona-Del-Friuli (Italie), 04-07-15, NAT, 1300×57 —57.

PICCO (Julienne), Gemona-Del-Friuli (Italie), 14-03-39, EFF, 1300 ×57—57.

PICCO (Fiori), Gemona-Del-Friuli (Italie), 30-09-41, EFF, 1300×57 —57.

PICCO (Milena), Gemona-Del-Friuli (Italie), 02-04-43, EFF, 1300×57 —57.

PICCO (Nerio), Gemona-Del-Friuli (Italie), 01-07-47, EFF, 1300×57 —57.

PIESCHKA (Edmond), Lodz (Pologne), 11-07-44, NAT, 8309×57—75.

PIESCHKA (Ingrid), Lodz (Pologne), 13-02-43, NAT, 8310×57—75.

PINAZO (Armonia), Villamarchante (Espagne), 28-01-36, NAT, 14209 ×57—34.

PISCIONERI (Francesco), Cittanova (Italie), 10-08-25, NAT, 16980×53 —20.

PISCIONERI, née RAO, Rizziconi (Italie), 08-01-27, NAT, 16980×53 —20.

PISCIONERI (René), Biguglia (Corse), 15-04-56, EFF, 16980×53—20.

PIST (Guillaume), Varsovie (Pologne), 07-03-90, NAT, 9453×57—80.

PIST (Jean), Villers-Carbonnel (Somme), 05-08-37, EFF, 9453×57—80.

PORLEZZA (Jean-Claude), Luxembourg (grand-duché), 21-05-32, NAT, 15328×56—13.

POVEDA (Manuel), Hel'in (Espagne), 16-12-23, NAT, 12027×57—75.

PRZESLOWSKI (Jean), Bazina (Pologne), 24-12-19, NAT, 13583×57 —58.

PRZESZLOWSKI, née LUCZAK, Gostyn (Pologne), 04-08-24, NAT, 13583×57—58.

PRZESZLOWSKI (Monique), la Machine (Nièvre), 12-06-47, EFF, 13583×57—58.

PRZESZLOWSKI (Madeleine), la Machine (Nièvre), 30-10-49, EFF, 13583×57—58.

PRZESZLOWSKI (Edmond), la Machine (Nièvre), 23-05-56, EFF, 13583×57—58.

PRZESMYCKI (Jacob), Lodz (Pologne), 02-02-15, NAT, 1515×54—75.

PRZESMYCKI, née BENKIEL, Brzeziny (Pologne), 15-10-20, NAT, 1515×54—75.

PRZESMYCKI (Denise), Paris (12e) (Seine), 04-04-47, EFF, 1515×54 —75.

PRZESMYCKI (Alain), Paris (12e) (Seine), 20-11-50, EFF, 1515×54 —75.

PUENTE (David), Ribadelago (Espagne), 17-03-18, NAT, 20195×51—75.

PUTYNKOWSKI (Florian), Brême (Allemagne), 28-05-14, NAT, 13584 ×57—62.

QUAINO (Giovanni), Pavia di Udine (Italie), 19-05-20, NAT, 13759 ×57—32.

RAMENI (Ugo), Bassano-del-Grappa (Italie), 07-04-20, NAT, 13760 ×57—38.

RATTO (Joseph), Acqui (Italie), 21-03-07, NAT, 32993×46—06.

RATTO, née MALVICINO, Castelnuovo-Bormida (Italie), 20-03-12, NAT, 32993×46—06.

RESICATO (Placide), Enfidaville (Tunisie), 08-08-23, NAT, 3767×54 —93.

REVAH (Avram), Constantinople (Turquie), 24-09-08, NAT, 12801 ×57—13.

RIBET (Aldo), Prali (Italie), 27-03-38, NAT, 13277×57—05.

RICO (Luis), Castalla (Espagne), 29-11-25, NAT, 14219×57—91.

RIOLFO (Ange), Alexandrie (Italie), 30-08-91, NAT, 19992×51—61.

RODRIGUEZ (Victor), Carrascal (Espagne), 04-04-98 NAT, 12931×57 —34.

RODRIGUEZ, née PEREZ, Sainte-Olalla (Espagne), 28-04-03, NAT, 12931×57—34.

ROIG (Isidro), Alfarp (Espagne), 06-02-06, NAT, 18307×51—34.

ROIG, née FERNANDEZ, Requena (Espagne), 22-09-05, NAT, 18307 ×51—34.

ROIG (Rosa), Requena (Espagne), 11-11-38, EFF, 18307×51—34.

ROIG (Angel), Requena (Espagne), 01-03-45, EFF, 18307×51—34.

ROIG (Maria), Requena (Espagne), 01-03-45, EFF, 18307×51—34.

ROJZEN (Mojsze), Parczew (Pologne), 10-10-19, NAT, 6500×55—75.

ROJZEN, née KRELENBAUM, Varsovie (Pologne), 15-08-24, NAT, 6500×55—75.

ROSENBAUM (Anni), Sarrebruck (Sarre), 15-05-24, NAT, 9488×57 —99.

ROTENBERG (Szmul), Leczyca (Pologne), 28-01-18, NAT, 20115×51 —75.

ROVELLI (Josué), Seregno (Italie), 29-11-21, NAT, 15233×52—06.

RUS (Jean), Sac (Roumanie), 26-05-23, NAT, 12341×57—78.

RYBKA (Edmond), Recklinghausen (Allemagne), 10-05-17, NAT, 13279×57—62.

SABATE (Antoni), Llesuy (Espagne), 11-04-04, NAT, 13687×57—47.

SALAMA (Zaki), le Caire (Egypte), 12-07-28, NAT, 6863×53—75.

SALPETER (Bruno), Nassenheide (Allemagne), 26-05-25, NAT, 755 ×53—78.

SALVATORE (Domenico), Filignano (Italie), 25-10-23, NAT, 1011 ×48—75.

SALVESTRONI (Dilia), Roccastrada (Italie), 01-06-22, NAT, 13688 ×57—88.

SAMEK (Joseph), Borowna (Pologne), 27-09-21, NAT, 12803×57—78.

SAMEK, née POLÁN, Miechowice-Male (Pologne), 15-02-11, NAT, 12803 ×57—78.

MAGIERA (Marie-Thérèse), Bouqueval (Seine-et-Oise), 04-07-41, EFF, 12803×57—78.

SANCHEZ (Juan), Moratella (Espagne), 17-06-17, NAT, 5185×57—38.

SANCHEZ, née GABARRE, Alberuela de Tubo (Espagne), 17-11-22, NAT, 5185×57—38.

SANZ (Joaquin), Ainsa (Espagne), 29-01-38, NAT, 13128×57—33.

SCANU (Georges), Chiaramonti (Italie), 18-10-24, NAT, 10625×53—20.

SCANU, née DETTORI, Mughedu-di-San-Nicolo (Italie), 05-02-30, NAT, 10625×53—20.

SCANU (Georges), Ajaccio (Corse), 13-10-51, EFF, 10625×53—20.

SCANU (Antoinette), Ajaccio (Corse), 27-02-53, EFF, 10625×53—20.

SCHMIDT (Max), Halle (Allemagne), 24-12-03, NAT, 11669×57—13.

SERON (Pascual), Santa Maria de Corco (Espagne), 28-04-38, NAT, 13696×57—14.

SILIVESTRU (Joan), Bucarest (Roumanie), 06-04-12, NAT, 4179×57—84.

SMANIOTTO (Bruno), Arsie (Italie), 20-01-34, NAT, 13599×57—57.

SOREDACCI (Egon), Strasbourg (Bas-Rhin), 24-01-30, NAT, 8888×54 —67.

SPANDRIO (Andréa), Gerola-Alta (Italie), 27-11-15, NAT, 5288×57—64.
SPANDRIO, née MAXENTI, Cosio-Valtelino (Italie), 01-04-23×57—64.
SPANDRIO (Rosalba), Gerola-Alta (Italie), 26-10-48, EFF, 5288×57—64.
SPANDRIO (Lucienne), Gerola-Alta (Italie), 17-02-50, EFF, 5288×57—64.
SPANDRIO (Remo), Buzy (Basses-Pyrénées), 01-05-52, EFF, 5288×57—64.
SPANDRIO (Lino), Buzy (Basses-Pyrénées), 17-10-53, EFF, 5288×57—64.
SYMALA, née HAMMAN, Seingbouse (Moselle), 14-03-99, REI, 17359×55—57.
SZTAJNBOCK (Icek), Radom (Pologne), 05-11-02, NAT, 13181×57—75.
SZTAJNBOCK, née KUPERMAN, Szydlowiec (Pologne), 00-00-10, NAT, 13181×57—75.
TABACZEK (Georges), Torun-Piaski (Pologne), 30-01-25, NAT, 8383×52—62.
TAUFENBACH (Ernest), Grefrath (Allemagne), 19-04-23, NAT, 5759×51—07.
TCHIBOUKDJIAN (Boghos), Constantinople (Turquie), 05-05-12, NAT, 11201×57—75.
TERANSKI (Jean), Nittken (Allemagne), 05-12-06, NAT, 11676×57—13.
THONNARD, née DEVILLERS, Thourotte (Oise), 11-02-33, REI, 10763×57—60.
TKACZ (Stanislas), Gazomia (Pologne), 10-01-10, NAT, 12464×57—77.
TKACK, née WROBEL, Witnica (Pologne), 02-03-22, NAT, 12464×57—77.
TKACZ (Christiane), Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne), 11-11-48, EFF, 12464×57—77.
TKACZYK (Alexis), Radwance (Pologne), 08-09-98, NAT, 13708×57—71.
TKACZYK, née PRESSNER, Jasionow (Pologne), 22-07-08, NAT, 13708×57—71.
TKACZYK (Robert), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 12-10-42, EFF, 13708×57—71.
TODESCHINI (Piétro), Altare (Italie), 18-09-21, NAT, 12653×57—55.
TOMCZAK (Ryszard), Rzymsk (Pologne), 07-08-27, NAT, 10815×57—78.
TONINI (Enrico), Aldeno (Italie), 26-05-07, NAT, 17027×54—38.
TONINI, née PEROTTI, Vigolo Vattaro (Italie), 04-04-17, NAT, 17027×54—38
TONINI (Carmen), Trento (Italie), 10-01-38, EFF, 17027×54—38.
TONINI (Franco), Caldonazzo (Italie), 14-07-40, EFF, 17027×54—38.
TONINI (Renata), Vigolo Vattaro (Italie), 14-08-42, EFF, 17027×54—38.
TONINI (Loredana), Vigolo Vattaro (Italie), 30-06-46, EFF, 17027×54—38.
TRILLO (Fernand), la Coruna (Espagne), 22-08-12, NAT, 8638×57—57.
TRIVES (Manuel), Rojales (Espagne), 23-09-17, NAT, 10418×57—40.
TRYCHTA (Stanislas), Brzyska (Pologne), 23-02-25, NAT, 8052×54—77.
UHL (Jean), Asch (Tchécoslovaquie), 17-01-04, NAT, 12545×57—67.
UHL, née MIKSCH, Zuckmantel (Tchécoslovaquie), 11-07-06, NAT, 12545×57—67.
URAS (Antoine), Bordighera (Italie), 31-08-29, NAT, 194×57—13.
URBAN (Michael), Lupény (Roumanie), 31-10-00, NAT, 13336×57—30.
URBAN, née BALABANSKA, Tatabanya (Hongrie), 30-12-06, NAT, 13336×57—30.
URBAN (Pierre), le Creusot (Saône-et-Loire), 24-05-38, EFF, 13336×57—30.
URBAN (Elisabeth), le Creusot (Saône-et-Loire), 30-01-44, EFF, 13336×57—30.
URBAN (Michel), le Creusot (Saône-et-Loire), 30-01-44, EFF, 13336×57—30.
USAI (Ruggero), Quartu-san-Elena (Italie), 23-07-21, NAT, 2084×52—13.
VALLEJO (José), Baeza (Espagne), 12-03-39, NAT, 13710×57—64.
VELLAS (Manuel), Turon (Espagne), 06-06-26, NAT, 1615×53—75.
VENTURI (Peppino), Paris (16e), 29-03-30, NAT, 14239×57—75.
VENZON (Prospero), Fonzaso (Italie), 27-07-02, NAT, 13377×57—32.
VENZON, née BAZZARINI, Pieve-Porto-Morone (Italie), 08-10-05, NAT, 13377×57—32.
VERRECCHIA (Mario), Sarzana (Italie), 29-08-14, NAT, 2532×57—75.
VIOTTI (Walter), Moutier (Suisse), 16-05-22, NAT, 10008×57—70.
VIOTTI, née ROSZAK, Miodojewo (Pologne), 23-08-21, NAT, 10008×57—70.
VIOTTI (Christian), Vesoul (Haute-Saône), 21-04-51, EFF, 10008×57—70.
WEJMAN (Jeanine), Stawiszin (Pologne), 28-01-38, NAT, 13716×57—78.
WESTERFELD (Walter), Dusseldorf (Allemagne), 01-12-07, NAT, 29279×38—67.
WESTERFELD (Isolde), Midelt (Maroc), 26-09-38, EFF, 29279×38—67.
WESTERFELD (Jean), Midelt (Maroc), 02-09-40, EFF, 29279×38—67.
WESTERFELD (Wilhem), Fès (Maroc), 08-01-44, EFF, 29279×38—67.
WETZ (René), Forest (Belgique), 06-08-22, NAT, 6059×57—06.
WETZ, née BOSETTI, Castiglione Olona (Italie), 20-06-28, NAT, 6059×57—06.
WORTHALTER (Chiel), Varsovie (Pologne), 20-10-19, NAT, 9090×57—75.
ZACCA (Malik), Choueifat (Liban), 00-00-06, NAT, 11723×57—98.
ZACCA, née JUREIDINI, Choueifat (Liban), 00-00-10, NAT, 11723×57—98.
ZATKO (Joseph), Ciemany (Tchécoslovaquie), 19-09-04, NAT, 13380×57—75.
ZATKO, née KORPAS, Heussov (Tchécoslovaquie), 07-10-07, NAT, 13380×57—75.
ZEMBRZUSKI (Janusz), Varsovie (Pologne), 03-10-10, NAT, 7761×57—75.
ZGAJNAR (Winceslaw), Podolaka (Yougoslavie), 07-03-24, NAT, 11813×57—63.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

ALBAGLI (André). — ALBAGLI (Avraam), Izmir (Turquie), 21-12-21, 29402×58—75.
CASINO (Anicet). — CASINO (Aniceto), Badalona (Espagne), 17-04-22, 13317×57—34.
DALLA FAVERA (Alfred). — DALLA FAVERA (Alfredo), Alano-di-Piave (Italie), 06-05-21, 9097×52—31.
SALAIN (Jacques). — SALAMA (Zaki), le Caire (Egypte), 12-07-28, 6863×53—75.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France ou autorisés à se faire naturaliser à l'étranger, les Français dont les noms suivent:

ARRIGO (Jean), les Brenets (Suisse), 29-03-39, LIB (1), 12170×57—99.
BAERENZUNG (André), Allenstadt (Autriche), 08-07-11, LIB, 11256×57—99.
CHUCHANA (Daniel), Ruddervoorde (Belgique), 11-01-36, AUT (1), 5917×57—99.
FAVRE (Henri), Cruseilles (Haute-Savoie), 12-07-37, LIB, 10709×57—99.
FULGRAFF (Georges), Strasbourg (Bas-Rhin), 14-07-33, LIB, 12577×57—99.
GERBER (Jean-Jacques), Paris (6e), 05-02-33, LIB, 16814×56—99.
GRISARD (Pierre), Paris (10e), 18-02-27, LIB, 11136×57—99.
GRISARD, née DENTI, Lugaggia (Suisse), 14-12-27, LIB, 11136×57—99.
GRISARD (Luigina), Cagiallo (Suisse), 21-01-48, LIB, 11136×57—99.
GRISARD (Françoise), la Chaux-de-Fonds (Suisse), 25-10-51, LIB, 11136×57—99.
LOPEZ (Louis), Marseille (Bouches-du-Rhône), 28-01-32, LIB, 7773×57—99.
POIGNIE (Emile), Chemy (Nord), 21-08-19, LIB, 11904×57—99.
THERAULAZ (Michel), Aix-les-Bains (Savoie), 03-02-40, LIB, 13182×57—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 1958.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
FÉLIX HOUPHOUET-BOIGNY.

Décret du 21 février 1958 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms, libération de l'allégeance française et autorisation de se faire naturaliser à l'étranger.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent:

ACHEKIAN (Krikor), Brousse (Asie Mineure), 14-11-22, NAT (1), 13610×57—75.
ALBERTINI (Séverin), Brescia (Italie), 09-06-28, NAT, 13611×57—32.
ALEJOS (Fernando), Giméléo (Espagne), 30-03-21, NAT, 6995×57—81.
ANGELONI (Quirino), San Pietro d'Orzio (Italie), 02-07-26, NAT, 7262×57—91.
ARDISSONE (Joseph), Dronero (Italie), 27-07-13, NAT, 20312×34—06.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient: NAT, naturalisé Français; REI, réintégré dans la nationalité française; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents; LIB, libéré de l'allégeance française; AUT, autorisé à se faire naturaliser à l'étranger.

BAK (Stanislas), Dabrowka-Starzenska (Pologne), 13-05-98, NAT, 9342×57—59.

BAK, née WYWROT, Raczyna (Pologne), 18-09-03, Nat, 9342×57—59.

BALDONI (Alfio), Monaco (Principauté), 27-03-24, NAT, 4918×50—06.

BARTOSIK (André), Dzierzbin (Pologne), 12-11-04, NAT, 14122×57—57.

BARTOSIK, née TRIPLOT, Brezje (Yougoslavie), 16-09-09, NAT, 14122×57—57.

BEGNA (Joseph), Caltelverde (Italie), 11-01-03, NAT, 38661×32—06.

BELLIDO (Rafael), Antequera (Espagne), 16-08-13, NAT, 13922×57—34.

BELLIDO, née ALBA, Toro (Espagne), 20-04-14, NAT, 13922×57—34.

BENAROCH (Jacques), Casablanca (Maroc), 01-06-14, NAT, 9555×57—75.

BENOIT, née MIKCZYNSKI, Recklinghausen (Allemagne), 08-06-23, NAT, 12053×57—21.

BENINCA, née ZAMBON, Pieve di Soligo (Italie), 17-06-97, NAT, 13105×57—73.

BENINCA (Aldo), Turin (Italie), 09-09-31, NAT, 13342×57—73.

BENVENUTI (Eugène), Lucignano (Italie), 14-10-21, NAT, 14172×57—06.

BENVENUTI, née ANDRACCO, Seborga (Italie), 27-05-16, NAT, 14172×57—06.

BERG (Horst), Stolzenhagen (Allemagne), 01-03-25, NAT, 13855×57—87.

BERTOSSI (Luciano), Froidefontaine (Territoire de Belfort), 09-02-32, NAT, 14123×57—90.

BIAKINE (Nicolas), Moscou (Russie), 06-09-13, NAT, 4357×57—75.

BIGHINZI (Quinto), Perugia (Italie), 31-10-24, NAT, 17196×49—06.

BISCO (Iléana), Piacenza d'Adige (Italie), 23-05-30, NAT, 14174×57—21.

BLAZEJCZYK (François), Gelsenkirchen (Allemagne), 05-03-19, NAT, 12954×57—76.

BLAZEJCZYK (Marthe), Gelsenkirchen (Allemagne), 18-02-16, NAT, 12953×57—76.

BODART (Marcel), Keumier (Belgique), 18-02-25, NAT, 7512×57—91.

BODART (Théodore), la Glanerie (Belgique), 04-11-11, NAT, 9240×57—59.

BOIS, née VIEITES, Pola-de-Allande (Espagne), 22-08-24, NAT, 11217×57—41.

BOLEA (Raymond), Sarragosse (Espagne), 13-03-09, NAT, 12514×57—48.

BOULOS (Nassif), Tyr (Liban), 00-00-10, NAT, 12383×57-98.

BREYSSE, née TRZYNA, Hyzne (Pologne), 02-04-19, NAT, 8306×50—30.

BRUNA, née CHIARDOLA, Sambuco (Italie), 20-11-03, NAT, 13344×57—83.

BUDDE (Héribert), Hagen (Allemagne), 15-04-29, NAT, 13975×57—91.

CAMPAGNARO (Agostino), Scorzé (Italie), 11-05-24, NAT, 14132×57—11.

CAMPAGNARO, née PRIZZON, Motta-di-Livenza (Italie), 24-04-26, NAT, 14132×57—11.

CANDEL (Antonio), Aspe (Espagne), 25-01-98, NAT, 2254×53—92.

CARRER (Mario), Meolo (Italie), 09-04-24, NAT, 2079×57—23.

CARRER, née PASCARELLA, Maddaloni (Italie), 21-06-35, NAT, 2079×57—23.

CARRER (Patrice), Bourganeuf (Creuse), 14-12-57, EFF (1), 2079×57—23.

CARVELO (Miguel), Carthagène (Espagne), 30-07-10, NAT, 2768×57—92.

CASTANO (Isabel), Elche (Espagne), 18-09-34, NAT, 7356×54—91.

CASTANO (José), Elche (Espagne), 14-04-37, NAT, 13503×57—91.

CASTELLS (Pablo), Tarréga (Espagne), 13-05-07, NAT, 13295×57—13.

CASTELLS, née CARDIE, Barcelone (Espagne), 12-11-10, NAT, 13295×57—13.

CHEDDAL, née IGLESIAS, Nerva (Espagne), 25-08-06, NAT, 14061×57—42.

CHERBI (Giuseppe), Pontrémoli (Italie), 16-09-23, NAT, 13110×57—13.

CHERBI, née CABRELLI, Pontrémoli (Italie), 10-02-22, NAT, 13110×57—13.

CHERBI (Primo), Pontrémoli (Italie), 16-08-43, EFF, 13110×57—13.

CHERBI (Franca), Pontrémoli (Italie), 01-03-47, EFF, 13110×57—13.

CHERBI (Joëlle), Istres (Bouches-du-Rhône), 27-04-56, EFF, 13110×57—13.

CHUDZIKIEWICZ, née TUPEK, Mizun (Pologne), 17-10-99, NAT, 33075×34—84.

CHLOPICKA (Sophia), Radochonce (Pologne), 04-02-13, NAT, 13506×57—62.

CHLOPICKA (Micheline), Saint-Omer (Pas-de-Calais), 15-12-46, EFF, 13506×57—62.

CHMIELINSKI (Erwin), Pecquencourt (Nord), 20-06-16, NAT, 9743×57—59.

CHMIELINSKI (Eugène), Lallaing (Nord), 13-06-40, NAT, 9742×57—59.

CHMIELINSKI (Florian), Montigny-en-Ostrevent (Nord), 04-05-37, NAT, 9741×57—59.

COLLET, née MENGARDI, Belluno (Italie), 12-09-04, NAT, 14062×57—03.

CWIKLINSKI (Pierre), Witepks (Russie), 15-05-99, NAT, 18695×52—62.

CWIKLINSKI, née KOWZAN, Swilo (Pologne), 05-01-12, NAT, 18695×52—62.

CWIKLINSKI (Zdislaw), Carvin (Pas-de-Calais), 29-09-47, EFF, 18695×52—62.

CZARNECKI (Joseph), Dabie (Pologne), 18-03-17, NAT, 14142×57—71.

CZARNECKI, née CIESLAK, Cielkowo (Pologne), 11-10-25, NAT, 14142×57—71.

DAJLIDKO (Joseph), Polecikiszki (Pologne), 20-09-21, NAT, 14143×57—71.

DAJLIDKO, née WOJAN, Siemien (Pologne), 10-03-24, NAT, 14143×57—71.

DAJLIDKO (Richard), Sanvignes-les-Mines (Saône-et-Loire), 28-03-45, EFF, 14143×57—71.

DAJLIDKO (Danielle), Sanvignes-les-Mines (Saône-et-Loire), 21-05-51, EFF, 14143×57—71.

DAL BO (Giovanni), Orsago (Italie), 16-09-25, NAT, 18330×54—33.

DALL'O (Angelo), Limana (Italie), 14-07-15, NAT, 15334×40—70.

DALL'O, née PAVAN, Pordenone (Italie), 13-09-11, NAT, 15334×40—70.

DALL'O (Nadia), Constance (Allemagne), 26-06-43, EFF, 15334×40—70.

DALL'O (Flora), Héricourt (Haute-Saône), 13-05-46, EFF, 15334×40—70.

DALL'O (Jean-Louis), Héricourt (Haute-Saône), 24-06-48, EFF, 15334×40—70.

DALL'O (Loris), Héricourt (Haute-Saône), 05-11-55, EFF, 15334×40—70.

D'ALOIA (Luigi), Corato (Italie), 25-11-20, NAT, 13527×57—38.

DAMINATO (Valentino), Resana (Italie), 29-01-24, NAT, 13024×57—78.

DAMINATO, née SALAMON, Godega di Sant Urbano (Italie), 15-05-23, NAT, 13024×57—78.

DAZIANO (Stefano), Mondovi (Italie), 18-04-19, NAT, 2779×51—13,

DEFILIPPI (Odalto), Susa (Italie), 20-05-03, NAT, 11601×57—69.

DE-FILIPPIS (Alfonso), Ruvo Del Monte (Italie), 11-07-33, NAT, 6552×57—91.

DE-LUCA (Giorgio), Resina (Italie), 13-09-37, NAT, 13523×57—13.

DERMANOUELIAN, née KRIKORIAN, Philippopoli (Bulgarie), 00-00-25, NAT, 2782×39—13.

DI-LORENZO (Antonio), Pescorocchiano (Italie), 25-01-25, NAT, 13726×57—42.

DI-MARTINO (Pietro), Poggiofiorito (Italie), 10-11-21, NAT, 12448×57—69.

DLUTKOWSKI (Wladyslaw), Grabowo (Pologne), 18-08-15, NAT, 11549×57—58.

DMYTRIW (Alexandre), Harbuzow (Pologne), 06-05-12, NAT, 13035×57—78.

DMYTRIW, née DMYTROW, Harbuzow (Pologne), 06-04-16, NAT, 13035×57—78.

DMYTRIW (Jeannine), Corbeil-Essonnes (Seine-et-Oise), 07-09-40, EFF, 13035×57—78.

DMYTRIW (Stéphane), Lieusaint (Seine-et-Marne), 26-09-46, EFF, 13035×57—78.

DOERFELER (Gérard), Baden-Baden (Allemagne), 12-01-12, NAT, 13718×50—68.

DOLATOWSKI (Casimir), Bielawy (Pologne), 31-01-24, NAT, 13810×57—62.

DOLATOWSKI, née DOMINIAK, Wabiewo (Pologne), 17-01-24, NAT, 13810×57—62.

DOLATOWSKI (Elisabeth), Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), 05-06-54, EFF, 13810×57—52.

DOMENECH, née MACHI, Niederbronn (Bas-Rhin), 08-08-02, REI (1), 33776×48—75.

DOUSSON, née TOMMASI, Pistoia (Italie), 12-05-15, NAT, 14148×57—84.

DUERLOO (Marie), Kalmthout (Belgique), 31-05-38, NAT, 14150×57—78.

DUNAND (Jules), Vaubruz (Suisse), 02-10-96, NAT, 13727×57—25.

DURAND, née RUIZ, Valladolid (Espagne), 07-02-24, NAT, 14151×57—30.

ENGEL (Jean), Wallerfangen (Sarre), 31-05-39, NAT, 14253×57—57.

ESTRADA (Fernando), Alméria (Espagne), 01-07-13, NAT, 16709×56—92.

FAILLA (Carmelo), Canicatti (Italie), 02-04-36, NAT, 12838×57—13.

FALLERI (Giuseppe), Gassino (Italie), 15-05-11, NAT, 12773×57—13.

FERRANDO, née PASTOR, Castiglione (Alger), 03-04-93, REI, 14396×57—91.

FERRETTI, née MICHALCZYK, Meissen (Allemagne), 24-12-19, NAT, 15597×48—06.

FEUERPEIL (Jacques), Dusseldorf-Benrath (Allemagne), 02-07-11, NAT, 9332×53—62.

FONDA (Antonio), Corgnale (Italie), 25-03-14, NAT, 12110×56—76.

FORLUCCI (Joseph), Nice (Alpes-Maritimes), 28-08-29, NAT, 13534 ×57—06.

FORLUCCI (Verardo), Apecchio (Italie), 27-05-98, NAT, 13533×57—06.

FORLUCCI, née MASSI, Citta-di-Castello (Italie), 22-04-09, NAT, 13533 ×57—06.

FORLUCCI (Lyliane), Citta-di-Castello (Italie), 17-05-42, EFF, 13533 ×57—06.

FORLUCCI (Henri), Citta-di-Castello (Italie), 02-01-46, EFF, 13533×57 —06.

FORLUCCI (Nadia), Apecchio (Italie), 23-01-49, EFF, 13533×57—06.

FRIED (Nicolas), Szerep (Hongrie), 28-06-22, NAT, 18445×52—75.

FUSTINONI (Victor), Poscante-Zogno (Italie), 19-03-26, NAT, 2913 ×54—88.

FUSTINONI, née CARRARA, Endenna-Zogno (Italie), 18-08-27, NAT, 2913×54—88.

FUSTINONI (Jacques), Saulxures (Vosges), 17-03-54, EFF, 2913×54—88.

GABARRON (Andres), Lorca (Espagne), 28-11-11, NAT, 1568×52—46.

GABARRON, née FANTIN, Preganziol (Italie), 24-12-22, NAT, 1568 ×52—46

GABARRON (Dominique), Paris (4e) (Seine), 06-07-57, EFF, 1568 ×52—46.

GAGGERO, née LE VAVASSEUR, Bordeaux (Gironde), 25-12-98, REI, 30917×44—33.

GAMEZ (Juan), Fuengirola (Espagne), 27-07-09, NAT, 12776×57—92.

GAMEZ, née YNESTA, Aoubellil (Oran), 15-08-18, NAT, 12776×57—92.

GARBER (Wolf), Kamenetz (Russie), 05-08-18, NAT, 34962×48—59.

GASPARINI (Ruben), Bruntino (Italie), 26-06-91, NAT, 4914×56—30.

GASPARINI, née GASPARINI, Bruntino (Italie), 13-05-93, NAT, 4914 ×56—30.

GASPEROWICZ (Henri), Mourmiski (Pologne), 14-09-18, NAT, 13987 ×57—62.

GEDLICH (Richard), Ruppersdorf-Löbau (Allemagne), 24-02-27, NAT, 13876×57—88.

GIAVARINI (Jacques), Bergamo (Italie), 25-10-10, NAT, 6893×57—32.

GIAVARINI, née VALOTA, Bolgare (Italie), 19-04-13, NAT, 6893×57 —32.

GIAVARINI (Christiane), Touget (Gers), 08-04-39, EFF, 6893×57—32.

GIERAK (Michel), Osjakow (Pologne), 23-09-10, NAT, 10834×57—78.

GIERAK, née BANAS, Okalew (Pologne), 17-05-13, NAT, 10834×57 —78.

GIERAK (Jean-François), Arpajon (Seine-et-Oise), 05-11-50, EFF, 10834×57—78.

GO (Czeslaw), Natolin-Lipie (Pologne), 30-07-13, NAT, 4593×54—59.

GO, née ANTONCZAK, Kukow (Pologne), 12-09-15, NAT, 4593×54 —59.

GO (Christa), Reinberg (Allemagne), 10-11-39, EFF, 4593×54—59.

GO (Elli), Eichstedt (Allemagne), 18-08-41, EFF, 4593×54—59.

GO (Thérèse), Eichstedt (Allemagne), 10-05-45, EFF, 4593×54—59.

GO (Jean), Watenstedt-Salzgitter (Allemagne), 14-09-47, 4593 ×54—59.

GONELLA (Maria), San Stino di Livenza (Italie), 10-03-39, NAT, 13052 ×57—11.

GONZALEZ (Luisa), Villafranca de Oria (Espagne), 25-10-13, NAT, 34833×35—64.

GOZDALA (Vincent), Neugattersleben (Allemagne), 30-11-17, NAT, 14162×57—71.

GOZDALA, née JASINSKI, Tuliskow (Pologne), 04-02-19, NAT, 14162 ×57—71.

GOZDALA (Richard), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 19-04-47, EFF, 14162×57—71.

GRAU (Manuel), Cullera (Espagne), 05-01-04, NAT, 12579×57—69.

GUTIERREZ (Marie), Villeurbanne (Rhône), 10-11-26, NAT, 3167×53 —69.

HAAS (Maximilien), Rulzheim (Allemagne), 23-12-98, NAT, 1728×54 —57.

HAAS, née IMBER, Mannheim (Allemagne), 25-02-12, NAT, 1728 ×54—57.

HAKOUN (Albert), Alexandrie (Egypte), 11-02-09, NAT, 10788×57—13.

HARHAJ (Michel), Komancza (Pologne), 10-09-12, NAT, 13741×57—47.

HARHAJ, née SUSZKO, Komancza (Pologne), 11-10-08, NAT, 13741 ×57—47.

HARIUC (Nichita), Frumosul (Roumanie), 31-03-06, NAT, 4881×51 —75.

HARMADY (Paul), Dolne-Bzince (Tchécoslovaquie), 19-02-11, NAT, 16215×53—75.

HAWRYLYSZYN (Basile), Baranczyce (Pologne), 13-01-04, NAT, 13880×57—21.

HAWRYLYSZYN, née KLOFA, Baranczyce (Pologne), 11-08-06, NAT, 13880×57—21.

HERNANDEZ (Blas), Javali-Nuevo (Espagne), 10-01-17, NAT, 14408 ×56—19.

HERREROS (Soledad), Baza (Espagne), 16-08-37, NAT, 13742×57—11.

HOFMANN (Charles), Märkt (Allemagne), 17-07-10, NAT, 32874×48 —68.

HOFMANN, née MONTORFANO, Huningue (Haut-Rhin), 12-03-10, NAT, 32874×48—68.

HOFMANN (René), Huningue (Haut-Rhin), 22-07-49, EFF, 32874×48 —68.

HYSEN (Asllan), Cepan (Albanie), 08-05-01, NAT, 13061×57—75.

IACOBELLI (Carlo), Casalvieri (Italie), 24-08-06, NAT, 17993×53—75.

IACOBELLI, née RECCHIA, Casalvieri (Italie), 18-10-15, NAT, 17993 ×53—75.

IACOBELLI (François), Casalvieri (Italie), 20-11-39, EFF, 17993×53 —75.

IRANZO (Jules), Caudete (Espagne), 31-01-14, NAT, 4601×56—34.

IZQUIERDO (Juan), Bénisa (Espagne), 30-04-39, NAT, 14076×57—91.

IZQUIERDO (Tristan), Membrive de la Sierra (Espagne), 01-09-13, NAT, 3383×57—09.

JAPY (Rebecca), Valentigney (Doubs), 14-08-91, REI, 7774×33—06.

JONES (Pierre), Saint-Petersbourg (Russie), 11-07-95, NAT, 12922 ×57—59.

JOSCHT (Albert), Ternel (Moselle), 11-10-28, NAT, 13462×57—57.

JURISOO (Oskar), Haapsalu (Estlonie), 09-01-21, NAT, 13647×57—67.

KACZMAREK (Jean), Kammeritz (Allemagne), 15-10-18, NAT, 10539 ×57—62.

KACZMAREK, née CIURYS, Kepno (Pologne), 25-12-20, NAT, 10539 ×57—62.

KACZMAREK (Henryk), Haillicourt (Pas-de-Calais), 25-06-47, EFF, 10539×57—62.

KACZMAREK (Christine), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 07-03-49, EFF, 10539×57—62.

KALMAR (Sandor), Fot (Hongrie), 28-03-23, NAT, 9350×57—68.

KARBOVNIK (François), Beitsch (Allemagne), 27-05-25, NAT, 7374 ×57—57.

KAERSTE (Harro), Osnabruck (Allemagne), 20-01-26, NAT, 13648 ×57—91.

KARBOVNIK, née MICHNIK, Ostrow (Pologne), 29-08-25, NAT, 7374 ×57—57.

KARBOVNIK (Joseph), Bamberg (Allemagne), 01-10-46, BFF, 7374×57 —57.

KARBOVNIK (Jerze), Dieuze (Moselle), 01-05-50, EFF, 7374×57—57.

KARBOVNIK (Lucien), Dieuze (Moselle), 03-01-52, EFF, 7374×57—57.

KARBOVNIK (Richard), Guenestroff (Moselle), 28-08-54, EFF, 7374×57 —57.

KARBOVNIK (Jean-Claude), Guenestroff (Moselle), 20-12-55, EFF, 7374×57—57.

KASZUBA (Czeslas), Lunen (Allemagne), 03-09-14, NAT, 13998×57 —62.

KASZUBA, née JOHN, Gradowice (Pologne), 21-09-19, NAT, 13998×57 —62

KASZUBA (Stéphan), Houdain (Pas-de-Calais), 22-04-45, EFF, 13998×57 —62.

KASZUBA (Marie-Thérèse), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 18-08-54, EFF, 13998×57—62.

KEUP (Antoine), Eschweiler (Luxembourg), 24-09-98, NAT, 9659×54 —59.

KLOSKA (Jean), Sedzinko (Pologne), 15-05-09, NAT, 7592×57—59.

KLOSKA, née KACZMIERCZAK, Bottrop (Allemagne), 02-09-14, NAT, 7592×57—59.

KLOSKA (Jean), Pecquencourt (Nord), 18-03-51, EFF, 7592×57 —59.

KLOSKA (Claudine), Montigny-en-Ost (Nord), 12-11-52, EFF, 7592×57 —59

KOPIETZ (Peter), Lubeck (Allemagne), 11-07-27, NAT, 14000×57—91.

KORBAS (Joseph), Kirchlinde (Allemagne), 23-02-19, NAT, 14267×57 —62.

KOTONSKI (René), Szadow-Poznanski (Pologne), 23-04-37, NAT, 14001 ×57—77.

KRULIKIEWICZ (Maria), Baranczyce (Pologne), 05-04-15, NAT 14002 ×57—12.

KRULIKIEWICZ (Jean-Pierre), Rodez (Aveyron), 31-03-47, EFF, 14002 ×57—12.

KUHLMANN-EVRARD (Walter), Wiesbaden (Allemagne), 24-08-30, NAT, 4908×57—75.

KUSEK (Eva), Vrdnik (Yougoslavie), 20-12-21, NAT, 14366×57—71.

KUSEK (Jean), Jazwiny (Pologne), 08-05-10, NAT, 11993×57—78.

KUSEK, née WIKTOR, Kamionka (Pologne), 17-01-08, NAT, 11993×57 —78.

LABENDZKI (Antoine), Disteln (Pologne), 26-03-14, NAT, 13468×57—59.

LABENDZKI, née KLISZ, Cetula (Pologne), 14-06-15, NAT, 13468×57—59.

LABENDZKI (Edwin), Somain (Nord), 11-01-46, EFF, 13468×57—59.

LACINSKI (Franciszeck), Piorunow (Pologne), 01-10-97, NAT, 13649×57—79.

LACINSKI,née MARCHEWKA, Wymyslov (Pologne), 25-10-08, NAT, 13649×57—79.

LACINSKI (Fadensg), Beaussais (Deux-Sèvres), 19-08-42, EFF, 13649×57—79.

LAGANA (Vincenzo), Catania (Italie), 02-08-06, NAT, 13933×57—38.

LAGANA, née GIGLIO, Randazzo (Italie), 22-12-15, NAT, 13933×57—38.

LAGANA (Rose-Marie), la Tronche (Isère), 14-02-50, EFF, 13933×57—38.

LAGANA (Patricia), la Tronche (Isère), 11-02-52. EFF, 13933×57—38.

LAGANA (Ermanno), la Tronche (Isère), 18-12-53, EFF, 13933×57—38.

LAGRUE, née VANZETTA, Ziano (Italie), 22-10-22, NAT, 13934×57—76.

LAMBERT (Gabrielle), Paris (11e) (Seine), 12-06-95, REI, 14386×57—75.

LAMET (Szlama), Varsovie (Pologne), 20-08-92, NAT, 242×56—75.

LANDAU (Emile), Cracovie (Pologne), 07-12-09, NAT, 3606×57—99.

LANDAU, née HASEN, Plock (Pologne), 28-01-09, NAT, 3606×57—99.

LANDAU (Ilan), Tel-Aviv (Syrie), 06-08-38, EFF, 3606×57—99.

LAURENT (Humbert), Arnaz (Italie), 23-03-03, NAT, 7983×53—75.

LAURENT, née LAURENT, Arnaz (Italie), 22-12-17, NAT, 7983×53—75.

LEYRAHOUX, née KRAWEZYK, Jastrzebniki (Pologne), 24-02-21, NAT, 13936×57—75.

LEVY (Viviane), Alexandrie (Egypte), 16-11-32, NAT, 4393×57—75.

L'HERMINE, née STOROSZCZUK, Targowica (Pologne), 01-05-18, NAT, 13937×57—22.

LINZNER (Josef), Ruma (Yougoslavie), 14-03-00, NAT, 11195×57—24.

LINZNER, née KREWEDL, Ruma (Yougoslavie), 30-08-00, NAT, 11195×57—24.

LLANSO (José), Barcelone (Espagne), 11-11-13, NAT, 6146×49—63.

LLANSO, née BALDO, Seo de Urgel (Espagne), 01-12-11, NAT, 6146×49—63.

LOCATELLI (Anna), Fuipiano Imagna (Italie), 06-11-26, NAT. 12999×57—90.

LOFF FERNANDES (Louis), Santa Catarina (Cap Vert), 12-02-28, NAT, 9854×57—98.

LOFF FERNANDES, née LOPES DE PINA, Praia (Cap Vert), 24-12-32, NAT, 9854×57—98.

LOFF FERNANDES (Danielle), Dakar (Sénégal), 02-05-55, EFF, 9854×57—98.

LOFF FERNANDES (Guy), Dakar (Sénégal), 07-12-56, EFF, 9854×57—98.

LOPEZ (Luis), Ejea de Los Caballeros (Espagne), 17-06-18, NAT, 11465×57—08.

LORENIAN, née BANDIKIAN, Ekaterinodar (Russie), 30-01-23, NAT, 5847×50—83.

LUDWICZAK (Antoine), Herne (Allemagne), 01-12-09, NAT, 14271×57—62.

LUDWICZAK, née JASTRZEBSKI, Recklinghausen (Allemagne), 08-11-12, NAT, 14271×57—62.

LUDWICZAK (Christiane), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 14-12-41, EFF, 14271×57—62.

LUDWICZAK (Geneviève), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 10-09-47, EFF, 14271×57—62.

LUDWICZAK (Anne-Marie), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 04-11-48, EFF, 14271×57—62.

LUKASZCZYK (Joseph), Czerniczyn (Pologne), 26-11-14, NAT, 14168×57—62.

MACCHIEU (Yolande), Seattle (U. S. A.), 25-09-08, NAT, 102748×40—33.

MACKOWIAK (François), Hordel (Allemagne), 25-01-14, NAT, 13938×57—62.

MAGNI (Raffaele), Villa Basilica (Italie), 15-06-81, NAT, 9638×56—83.

MAGNI, née BIAGI, Villa Basilica (Italie), 03-03-87, NAT, 9638×56—83.

MAINI (Gaëtano), Solignano (Italie), 13-09-04, NAT, 13559×57—38

MAINI, née SPADAVECCHIA, Torchiara (Italie), 05-02-19, NAT, 13559×57—38.

MAINI (Camille), Borgo Val di Taro (Italie), 20-09-41, EFF, 13559×57—38.

MALARME, née RATAJ, Debrowa Gornicza (Pologne), 18-11-22, NAT, 12011×51—45.

MANFREDI (Mireno), Villa Minozzo (Italie), 05-01-20, NAT, 2611×51—13.

MANFREDI, née POLO DEL VECCHIO, Aviano (Italie), 16-10-21, NAT, 2611×51—13.

MANFREDI (Clodetta), Reggio n'ell'Emilia (Italie), 18-10-43, EFF, 2611×51—13.

MANFREDI (Robert), Marseille (Bouches-du-Rhône), 08-06-48, EFF, 2611×51—13.

MANFREDI (Marc), Marseille (Bouches-du-Rhône), 03-10-53, EFF, 2611×51—13.

MARCELLINO (Antonio), Pellezzano (Italie), 29-10-13, NAT, 1005×54—13.

MARCOURT (Vital), la Bouverie (Belgique), 10-10-10, NAT, 6835×57—35.

MARCOURT, née LE GAUFFRE, Epinay-le-Comte (Orne), 21-04-14, REI, 6835×57—35.

MARTEN (Horst), Frauendorf (Allemagne), 03-05-29, NAT, 11310×57—91.

MARTINELLI, née MICHELI, San Giovanni Bianco (Italie), 13-03-97, NAT, 14082×57—38.

MARTINEZ (Joaquin), Fuente Alamo (Espagne), 26-06-12- NAT, 5785×54—69.

MARTINEZ, née BERNABE, Portman (Espagne), 26-03-13, NAT, 5785×54—69.

MARTINEZ (Marie), Villeurbanne (Rhône), 28-04-31, NAT, 4751×53—69.

MARTINEZ (Miguel), Benidorm (Espagne), 07-06-04, NAT, 13003×57—12.

MARTINEZ, née GINER, Sella (Espagne), 11-02-10, NAT, 13003×57—12.

MARTINEZ (Michel), Najac (Aveyron), 30-05-39, EFF, 13003×57—12.

MARTINEZ (Patricio), Utiel (Espagne), 28-04-20, NAT, 10063×51—69.

MARTINUZZI (Amabile), Remanzacco (Italie), 25-04-27, NAT, 14369×57—31.

MASIER (Tranquillo), Cimadolmo (Italie), 16-08-06, NAT, 13789×37—50.

MAURO (Valentino), Chiusa Pesio (Italie), 30-03-26, NAT, 11071×57—13.

MAURO, née COMAS, Barcelone (Espagne), 17-02-34, NAT, 11071×57—13.

MIKUSEK (Stéphan), Wielum (Pologne), 01-09-26, NAT, 9980×52—25.

MILAN (Basile), Molodycz (Pologne), 02-06-09, NAT, 2837×51—10.

MILLAN, née GARCIA, Codes (Espagne), 01-03-15, NAT, 14275×57—47.

MILLAN (Carmen), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 23-07-45, EFF, 14275×57—47.

MILLAN (Michelle), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 11-01-48, EFF, 14275×57—47.

MILOSZYK (Edouard), Rhollinghausen (Allemagne), 28-06-14, NAT, 14085×57—62.

MILOSZYK, née BLOCH, Waspie (Pologne), 02-06-24, NAT, 14085×57—62.

MIRA (Luis), Elche (Espagne), 18-12-37, NAT, 12726×57—92.

MOGLIA (Umberto), Guayaquil (Equateur), 05-05-11, NAT, 12320×57—06.

MOLINA (Bartolomeo), Albox (Espagne), 01-10-01, NAT, 13941×57—38.

MOLINA, née MUNOZ, Castril (Espagne), 17-05-13, NAT, 13941×57—38.

MOLINA (Jean-Pierre), Grenoble (Isère), 02-05-48, EFF, 13941×57—38.

MOLINA (Antoine), Grenoble (Isère), 02-10-52, EFF, 13941×57—38.

MONTELEONE (Mario), Palerme (Italie), 21-07-21, NAT, 11651×57—75.

MONTIN (Francesco), Santa-Maria-di-Sala (Italie), 16-03-27, NAT, 10193×57—64.

MORILLAS (Antonio), Lorca (Espagne), 05-07-17, NAT, 9059×50—92.

MORILLAS, née GEREZ, Jijona (Espagne), 16-11-21, NAT, 9059×50—92.

MOULY, née CZAJKOWSKA, Varsovie (Pologne), 16-02-24, NAT, 11826×57—75.

MUNOZ (Jean), Cuevas del Almanzora (Espagne), 16-07-08, NAT, 14195×57—66.

MUNOZ, née CAPARROS, Cuevas del Almanzora (Espagne), 10-10-08, NAT, 14195×57—66.

NARDI (Renato), Caerano San Marco (Italie), 19-02-10, NAT, 30731×46—24.

NARDI, née MURER, Cornuda (Italie), 10-01-11, NAT, 30731×46—24.

NESPOLO (Corinna), Mansue (Italie), 22-06-17, NAT, 13707×57—12.

NIETO (Gregorio), Madrid (Espagne), 16-02-24, NAT, 6362×57—92.

NIETO, née MORAL, Madrid (Espagne), 20-11-25, NAT, 6362×57—92.

NIETO (Rafaël), Madrid (Espagne), 26-12-48, EFF, 6362×57—92.

NIETO (Jeannette), Oran, 18-06-51, EFF, 6362×57—92

NINNO (Alfredo), Ceriana (Italie), 11-03-11, NAT, 10399×57—13.

NORIS (Vincent), Trescore-Balneario (Italie), 23-07-22, NAT, 15965×56—57.

NORIS, née PIROLO, Padoue (Italie), 06-09-25, NAT, 15965×56—57.

NORIS (Serge), Thionville (Moselle), 08-07-48, EFF, 15965×56—57.

NORIS (Marie), Thionville (Moselle), 27-10-49, EFF, 15965×56—57.

NORIS (Angéla), Thionville (Moselle), 06-02-51, EFF, 15965×56—57.
NORIS (Pierre), Thionville (Moselle), 21-12-52, EFF, 15965×56—57.
NOWIK (Ladislas), Helsingor (Danemark), 14-07-22, NAT, 11082×57—60.
OLDRATI (Angelo), Zandobbio (Italie), 15-02-06, NAT, 6866×38—24.
OLDRATI, née SAVOLDI, Zandobbio (Italie), 17-05-07, NAT, 6866×38—24.
ORTH (Alois), Quadrath (Allemagne), 29-07-26, NAT, 13018×50—41.
PACE (Roland), Tunis (Tunisie), 12-01-25, NAT, 16639×54—93.
PACHOLEK (Alexandre), Solec (Pologne), 20-11-02, NAT, 2762×37—57.
PACHOLEK, née LODA, Kwilcz (Pologne), 02-01-03, NAT, 2762×37—57.
PALAU (Carlos), Guimera (Espagne), 25-10-38, NAT, 11330×57—11.
PANNONE (Agostino), Napes (Italie), 21-06-26, NAT, 13346×56—92.
PANTANO (Giovanni), Campobello di Licata (Italie), 03-07-39, NAT, 14486×57—30.
PAPP (Marguerite), Szomod (Hongrie), 10-01-21, NAT, 5209×50—75.
PASTORE (Nunzio), Ceglie-Messapico (Italie), 19-05-20, NAT, 627×57—54.
PASTORE, née ARPINO, Bari (Italie), 10-05-23, NAT, 627×57—54.
PASTORE (Martino), Bari (Italie), 01-12-44, EFF, 627×57—54.
PASTORE (Carlo), Bari (Italie), 23-01-47, EFF, 627×57—54.
PASTORE (Marie-Thérèse), Briey (Meurthe-et-Moselle), 25-02-49, EFF, 627×57—54.
PAWELEC (Théophile), Lisie-Jamy (Pologne), 01-09-07, NAT, 13667×57—77.
PAWELEC, née GURGA, Roza (Pologne), 07-02-19, NAT, 13667×57—77.
PECH (Kurt), Leipzig (Allemagne), 15-03-30, NAT, 2426×57—75.
PEREZ (Felipe), Madrid (Espagne), 03-02-25, NAT, 11439×56—34.
PEREZ (Maria), Agreda (Espagne), 19-09-30, NAT, 12416×57—66.
PERLIN (Henri), Pramaggiore (Italie), 03-12-18, NAT, 22242×40—31.
PERLIN, née COGO, Mossano (Italie), 29-06-22, NAT, 22242×40—31.
PETKOVIC (Zdrovko), Garasi (Yougoslavie), 12-05-13, NAT, 5520×53—01.
PIN (Francesco), Santo-Vendemiano (Italie), 11-01-05, NAT, 8035×57—32.
PIN, née PICCIN, San-Giacomo (Italie), 05-10-13, NAT, 8035×57—32.
PIN (Aldo), Bézues-Bajon (Gers), 15-03-43, EFF, 8035×57—32.
PIN (Olga), Bézues-Bajon (Gers), 23-02-45, EFF, 8035×57—32.
PIN (Lyonel), Bézues-Bajon Gers), 12-07-46, EFF, 8035×57—32.
PINOL (Ramon), Talaru (Espagne, 21-04-16, NAT, 11558×57—13.
PINOL, née CASTELLVI, Lerida (Espagne), 30-07-18, NAT, 11558×57—13.
PIRKER (Ludwig), Graz (Autriche), 09-08-27, NAT, 7139×57—91.
PISCHEDDA (Constantin), Castelsardo (Italie), 05-12-26, NAT, 6070×57—20.
PODLASZ, née OSTOJAK, Oberscastrop (Allemagne), 28-09-01, NAT, 14284×57—57.
PREGONES (Victor), Santa Maria de Olo (Espagne), 07-07-11, NAT, 6168×56—92.
PREGONES, née MORENO, Almeria (Espagne), 31-12-24, NAT, 6168×56—92.
PREST (Damanio), Ponte Nelle Alpi (Italie), 11-07-12, NAT, 16014×56—21.
PREST, née PREST, Ponte Nelle Alpi (Italie), 26-08-15, NAT, 16014×56—21.
PREST (Enrica), Ponte Nelle Alpi (Italie), 26-12-37, EFF, 16014×56—21.
PRESTI (Matteo), Sommatino (Italie), 19-12-03, NAT, 11338×57—13.
PRESTI, née RIBELLINO, Sommatino (Italie), 15-09-05, NAT, 11338×57—13.
QUARTIER (Paul), Nutterden (Allemagne), 13-01-27, NAT, 8916×57—57.
QUERCIA (Mauro), Bisceglie (Italie), 05-06-90, NAT, 13678×57—75.
QUILES (Francisco), Liria (Espagne), 10-08-17, NAT, 13176×57—84.
QUILES, née LOPEZ, Cella (Espagne), 28-08-15, NAT, 13176×57—84.
RABISSONI (Eligio), Meana Sardo (Italie), 22-03-07, NAT, 5069×39—20.
RAVELLO (Virgilio), Villa del Bosco (Italie), 20-09-14, NAT, 12333×57—75.
RIZZO (Maria), Enfidaville (Tunisie), 01-06-11, NAT, 10125×57—91.
RODELLA (Angelo), Acquafredda (Italie), 06-11-97, NAT, 27412×34—19.
RODRIGUES-DA-SILVA (Antero), Santa Maria de Valega (Portugal), 15-08-08, NAT, 10559×57—54.
RODRIGUES-DA-SILVA, née DA-ROCHA, San Miguel de Prada (Portugal), 05-02-14, NAT, 10559×57—54.
RODRIGUEZ (Cirilo), Madrid (Espagne), 09-07-14, NAT, 17665×52—75.
RODRIGUEZ, née RUBIO, la Ventosa (Espagne), 16-02-17, NAT, 17665×52—75.
RODRIGUEZ (Maria), Castillejo (Espagne), 24-02-38, EFF, 17665×52—75.
ROIG (Enrique), Barcelone (Espagne), 18-07-24, NAT, 14380×57—47.
ROIG, née PAREJO, Irun (Espagne), 15-08-28, NAT, 14380×57—47.
ROIG (Dorita), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 10-09-49, EFF, 14380×57—47.
ROIG (Del'y), Sainte-Livrade-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 16-06-55, EFF, 14380×57—47.
ROMERO (Antoine), Villeurbanne (Rhône), 17-07-29, NAT, 11910×57—69.
ROMERO, née ANDREU, Oran (Algérie), 29-09-80, REI, 14289×57—92.
ROS (Francisco), Murcie (Espagne), 23-08-90, NAT, 4779×39—31.
ROS, née PENA, Tudanca (Espagne), 18-08-98, NAT, 4779×39—31.
ROUFOSSE (René), Chenee (Belgique), 16-11-31, NAT, 14024×57—91.
SABBATINI, née CRESTI, Montepulciano (Italie), 26-08-78, NAT, 66324×28—78.
SANTIN (Joseph), Leon (Espagne), 17-08-17, NAT, 6076×57—13.
SCAGNELLI (Giulio), Bettola (Italie), 10-05-22, NAT, 17183×53—75.
SCHIRRU (Efisio), Gergei (Italie), 12-07-22, NAT, 14291×57—57.
SEGURA, née HERNANDEZ, Carboneras (Espagne), 19-04-09, NAT, 12808×57—04.
SERRA (Jaime), Ciudadela (Espagne), 10-02-39, NAT, 13596×57—91.
SHALIT (Léon), Wilno (Pologne), 08-04-09, NAT, 1984×57—75.
SHALIT, née VOLPERTS, Riga (Russie), 09-11-14, NAT, 1984×57—75.
SHALIT (Béatrice), New-York (U. S. A.), 29-03-45, EFF, 1984×57—75.
SIBINSKI (Jules), Klein-Raschen (Allemagne), 14-08-16, NAT, 11572×57—59.
SIEBEL (Wilhem), Dortmund (Allemagne), 04-10-19, NAT, 14094×57—59.
SIEBEL, née RATHGEBER, Dortmund (Allemagne), 02-02-21, NAT, 14094×57—59.
SIEBEL (Karine), Niederwerrn (Allemagne), 08-05-44, EFF, 14094×57—59.
SIEBEL (Friedrick), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 11-03-49, EFF, 14094×57—59.
SIEBEL (Ursula), Noyelles-lès-Vermelles (Pas-de-Calais), 14-07-51, EFF, 14094×57—59.
SIEBEL (Jean-Pierre), Roost-Warendin (Nord), 25-11-55, EFF, 14094×57—59.
SIEBEL (Marina), Flers-en-Escrebieux (Nord), 11-02-57, EFF, 14094×57—59.
SIERRA (Manuel), Barbastro (Espagne), 24-12-20, NAT, 12355×57—75.
SMUTNY (François), Jindr-Hradel (Tchécoslovaquie), 12-08-14, NAT, 11767×57—77.
SMUTNY, née VALISOVA, Lhotka (Tchécoslovaquie), 06-11-19, NAT, 11767×57—77.
SOTGIU (Copolo), Chiaramonti (Italie), 07-10-19, NAT, 6365×57—13.
SOTGIU, née SINI, Tula (Italie), 30-10-24, NAT, 6365×57—13.
SOTGIU (Rita), Tula (Italie), 08-06-45, EFF, 6365×57—13.
SOTGIU (Jean-Claude), Graveson (Bouches-du-Rhône), 18-06-52, EFF, 6365×57—13.
SOTGIU (Maurice), Graveson (Bouches-du-Rhône), 09-09-56, EFF, 6365×57—13.
SOUKLANIS (Elie), Sfax (Tunisie), 21-04-18, NAT, 12463×57—13.
SOWA (Jean), Nikobing (Danemark), 28-08-19, NAT, 12109×57—78.
SPINOSI (Paladino), San-Miniato (Italie), 22-12-06, NAT, 16394×53—30.
STCHETININE (Alexis), Karotchka (Russie), 10-03-98, NAT, 44315×38—13.
STERBA (Jan), Vranovice (Tchécoslovaquie), 28-06-26, NAT, 12114×57—75.
STROSAR (Federico), Tarnova-Della-Selva (Italie), 05-08-08, NAT, 11095×57—30.
STUPICI (Alcide), Montecciccardo (Italie), 20-08-23, NAT, 9416×51—78.
SZAT (Jean), Méricourt (Pas-de-Calais), 19-08-30, NAT 12848×57—62.
SZULC (Louis), Milowice (Pologne), 25-08-18, NAT, 7030×53—68.
SZYMANSKI (Sigmond), Dantzig (Pologne), 13-09-18, NAT, 14296×57—68.
TAGLIAPIETRA, née VISENTIN, Loria (Italie), 07-08-26, NAT, 504×49—31.
TAKOUCH (Noirem), Goriza (Albanie), 15-03-98, NAT, 11769×57—30.

TEODORI (Secondo), Rovolon (Italie), 12-08-16, NAT, 12940×57—47.

TIMMERMANS (Jean), Marchienne-au-Pont (Belgique), 05-03-11, NAT, 13771×57—42.

TIZIANI (Gregorio), Morazzone (Italie), 06-02-38, NAT, 14042×57—21.

TOMASSONI (Giovanni), Genga (Italie), 10-07-13, NAT, 8566×55—08.

TOMASSONI, née CHIAVETTI, Genga (Italie), 21-12-18, NAT, 8566×55—08.

TOMASSONI (Erminio), Genga (Italie), 11-09-40, EFF, 8566×55—08.

TOMASSONI (Vincenzino), Genga (Italie), 17-04-45, EFF, 8566×55—08.

TOMCZAK (Michel), Behrendorf (Allemagne), 18-11-26, NAT, 10689×57—54.

TOSCHI (Dario), Frassinoro (Italie), 24-01-20, NAT, 6058×57—13.

TROMBOTTO (Jean-Baptiste), Pinerole (Italie), 26-06-21, NAT, 14387×57—31.

TURON, née MUNOZ, Abanto (Espagne), 13-09-89, NAT, 13778×57—24.

UDA (Antonio), Bolotana (Italie), 08-11-12, NAT, 11677×57—13.

UDA, née SECHI, Macomer (Italie), 17-07-16, NAT, 11677×57—13.

UDA (Maria), Bortigali (Italie), 14-11-38, EFF, 11677×57—13.

UDA (Giovanna), Bortigali (Italie), 01-05-41, EFF, 11677×57—13.

UDA (Pascal), Marseille (Bouches-du-Rhône), 06-09-49, EFF, 11677×57—13.

UDA (Jean-Pierre), Marseille (Bouches-du-Rhône), 08-03-52, EFF, 11677×57—13.

VALCARCEL, née MENDEZ, Mazarron (Espagne), 21-05-01, NAT, 14101×57—13.

VAN GASSE (Pierre-Jean), Tamise (Belgique), 02-05-20, NAT, 9461×57—54.

VASSALLI (Pietro), Pradalunga (Italie), 13-01-06, NAT, 3569×57—47.

VASSALLI, née BELOTTI, Telgate (Italie), 15-10-17, NAT, 3569×57—47.

VASSALI (Danila), Pradalunga (Italie), 13-02-42, EFF, 3569×57—47.

VASSALLI (Vanna), Pradalunga (Italie), 27-06-45, EFF, 3569×57—47.

VASSALLI (Irène), Casseneuil (Lot-et-Garonne), 09-02-49, EFF, 3569×57—47.

VEIS (Nikilas), Daritza (Asie Mineure), 21-03-02, NAT, 10218×57—75.

VEIS, née DAMIANOU, Daritza (Asie Mineure), 22-03-15, NAT, 10218×57—75.

VEIS (Marie), Trikkala (Grèce), 15-05-41, EFF, 10218×57—75.

VELEZ (Roque), Mazarron (Espagne), 24-10-22, NAT, 12951×55—07.

VEMIAN (Kegham), Erzeroum (Asie Mineure), 15-10-04, NAT, 14044×57—13.

VEMIAN, née MASMANIAN, Erzeroum (Asie Mineure), 20-11-10, NAT, 14044×57—13.

VEMIAN (Lydia), Marseille (Bouches-du-Rhône), 01-09-46, EFF, 14044×57—13.

VERCRUYSSE (Lucien), Oedelem (Belgique), 14-05-04, NAT, 13605×57—51.

VERNAECKT (Albert), Deerlijk (Belgique), 14-01-39, NAT, 14105×57—59.

VIVES (Juan), Ondara (Espagne), 07-08-27, NAT, 12125×54—91.

WACHOLSKI (François), Florentynowo (Pologne), 18-05-04, NAT, 13024×52—62.

WACHOLSKI, née RACZYNSKI, Katernberg (Allemagne), 06-02-09, NAT, 13024×52—62.

WALTER (Marianne), Wemmetsweiler (Sarre), 20-07-24, NAT, 7469×57—99.

WERNER (Hermann), Tromsdorf (Allemagne), 04-02-17, NAT, 9703×55—67.

WILMUS (Willy), Mariembourg (Belgique), 06-11-32, NAT, 8459×57—72.

WIERSZYLO (Czeslaw), Dzierkoszow (Pologne), 20-04-16, NAT, 16117×53—13.

WINNICKI (Cécile), Pencyn (Allemagne), 03-06-20, NAT, 13178×57—75.

WOHNER (Hans), Weimar (Allemagne), 30-10-28, NAT, 16359×51—27.

WOJCIECHOWSKI (Franciszek), Roszki (Pologne), 01-12-98, NAT, 12952×57—76.

WOJCIECHOWSKI, née BLAZEJCZYK, Misburg (Allemagne), 17-04-03, NAT, 12952×57—76.

WOJCIECHOWSKI (Marie-Claire), le Havre (Seine-Maritime), 30-04-39, EFF, 12952×57—76.

WOROCH (Thomas), Bliersheim (Pologne), 22-11-13, NAT, 668×57—24.

WOROCH née KOMORNIEZAK, Grodnica (Pologne), 15-07-17, NAT, 668×57—24.

WOROCH (Lucie), Cause-de-Clerans (Dordogne), 13-07-40, EFF, 668×57—24.

WYREBSKI (François), Gruszczyce (Pologne), 15-06-12, NAT, 13786×57—68.

WYREBSKI, née STASIORKA, Sosnowiec (Pologne), 21-10-13, NAT, 13786×57—68.

WYREBSKI (Francis), Mulhouse (Haut-Rhin), 25-07-54, EFF, 13786×57—68.

ZADORA (Antoni), Sotkowice (Pologne), 20-05-16, NAT, 14111×57—21.

ZADORA, née HLIBOVICZ, Bihali (Pologne), 01-06-16, NAT, 14111×57—21.

ZANDEK (François), Recklinghausen (Allemagne), 20-01-22, NAT, 14052×57—62.

ZANUSSO, née SARTOR, Ormelle (Italie), 22-12-10, NAT, 14112×57—82.

ZANUSSO (Noelle), Montauban (Tarn-et-Garonne), 14-12-37, EFF, 14112×57—82.

ZANUSSO (Arlette), Montauban (Tarn-et-Garonne), 03-12-46, EFF, 14112×57—82.

ZANUSSO (Jeanne), Montauban (Tarn-et-Garonne), 13-01-51, EFF, 14112×57—82.

ZAREFIAN (Zarech), Sivas (Turquie), 18-12-08, NAT, 13719×57—06.

ZAREFIAN, née BOURGOURIAN, Constantinople (Turquie), 23-03-16, NAT, 13719×57—06.

ZEIDLER (Günter), Dortmund (Allemagne), 12-01-28, NAT, 13959×57—92.

ZIELINSKI (Josef), Osterfeld (Allemagne), 30-06-21, NAT, 11189×57—62.

ZIEMLINSKI (Jean), Sulkowice (Pologne), 20-01-95, NAT, 22791×40—62.

ZIEMLINSKI, née SPLISGART, Eckel (Allemagne), 19-08-03, NAT, 22791×40—62.

ZONTA (Bernardo), Tezze sul Brenta (Italie), 31-01-20, NAT, 9509×52—05.

ZONTA, née TONELLOTTO, Cittadella (Italie), 07-03-11, NAT, 9509×52—05.

ZONTA (Jeanne), Gap (Hautes-Alpes), 18-03-48, EFF, 9509×52—05.

ZUB (Joseph), Ujkow-Stary (Pologne), 02-11-14, NAT, 13788×57—25.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

DI-MARTINO (Pierre). — DI-MARTINO (Pietro), Poggioflorito (Italie), 10-11-21, 12148×57—69.

GARBER (Paul). — Garber (Wolf), Kamenetz (Russie), 05-08-18, 31962×48—59.

LOCATELLI (Anne). — LOCATELLI (Anna), Fuipiano Imagna (Italie), 06-11-26, 12999×57—90.

PALAU (Charles). — PALAU (Carlos), Guimera (Espagne), 25-10-38, 11330×57—11.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France ou autorisés à se faire naturaliser à l'étranger les Français dont les noms suivent:

BALANCHE (Louis), au Cerneux-Péquignot (Suisse), 10-09-36, LIB (1), 4021×57—99.

KARM (Adolphe), Differdange (Grand Duché du Luxembourg), 11-06-37, LIB, 3557×55—99.

LAVAL (Pierre), Arles (Bouches-du-Rhône), 23-12-38, LIB, 8304×57—99.

LOPONTE (Gabriel), Genève (Suisse), 10-08-36, LIB, 3355×57—99.

MABILLARD (Edmond), Paris (Seine), 28-08-36, LIB, 3901×57—99.

PASSERON (Roger), Nice (Alpes-Maritimes), 07-05-39, LIB, 8211×57—97.

PERROTTET, née STOUVENAUT, Bois-Colombes (Seine), 11-07-13, LIB, 6220×57—97.

PUTZ (Henri), Berzieux (Marne), 08-01-28, LIB, 13234×53—99.

PUTZ, née NOEL, Longeau (Belgique), 14-10-28, LIB, 13234×53—99.

RALL (Pierre), Vedène (Vaucluse), 23-01-37, LIB, 4637×57—99.

SCHOCH (Alexandre), Nice (Alpes-Maritimes), 09-12-30, LIB, 17982×54—99.

STRITMATTER (Albert), Huningue (Haut-Rhin), 04-05-08, LIB, 4693×57—99.

STRITMATTER (Robert), Bâle (Suisse), 25-12-45, LIB, 4693×57—99.

SURBER (Charles-Maurice), Arras (Pas-de-Calais), 14-05-32, LIB, 2939×51—99.

VOGEL (Edgar), Metz (Moselle), 01-11-38, LIB, 2686×57—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 février 1958.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

FÉLIX HOUPHOUET-BOIGNY.

Décret du 24 février 1958 rapportant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 61, 78 (§ 3) et 111 du code de la nationalité française;

Vu le décret du 15 mars 1957 portant naturalisation, sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 15 mars 1957 (*Journal officiel* du 17 mars 1957) est rapporté en tant qu'il naturalisait:

SCIACCA (Salvatore), Catania (Italie), 23-04-28. — 7963×56—57.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 février 1958.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,
FÉLIX HOUPHOUET-BOIGNY.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 4 mars 1958.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion d'urgence: I. du projet de loi (n° 6601) relatif à la participation de l'Etat à la réparation des dommages immobiliers et mobiliers causés par les inondations extraordinaires de juin 1957 dans les départements de la Savoie, des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes; II. des propositions de loi: 1° de MM. Fontanet et François-Bénard (Hautes-Alpes) (n° 6654) portant participation de l'Etat à la réparation des dommages immobiliers et mobiliers causés par les inondations de juin 1957 dans les départements alpins; 2° de MM. Delachenal et Marcel-Edmond Naegelen (n° 6675) relative à la participation de l'Etat à la réparation des dommages immobiliers et mobiliers causés par les inondations extraordinaires de juin 1957 dans les départements de la Savoie, des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes. (N° 6690. — M. de Tinguy, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par le Conseil de la République, tendant à modifier les articles 811 et 845 du code rural relatifs au droit de reprise en matière de baux ruraux. (Nos 5469-6028-6386. — M. Lucas, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi (n° 5983) de M. Blondeau et plusieurs de ses collègues tendant à accorder le bénéfice des indemnités journalières pendant une période de trois années ininterrompues ou non aux assurés sociaux, quelles que soient les maladies ayant occasionné l'arrêt de travail. (N° 6274. — M. Coquel, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi (n° 3180) concernant la ratification de la convention d'établissement et de navigation entre la République française et la République fédérale d'Allemagne. (Nos 6047-6414-6648-6650. — M. Mondon [Moselle], rapporteur.)

5. — Suite de la discussion: I. du projet de loi (n° 2761) portant prolongation de la scolarité obligatoire et réforme de l'enseignement public; II. des propositions de loi: 1° de M. Depreux et plusieurs de ses collègues (n° 206) portant réforme de l'enseignement public; 2° de M. Cogniot et plusieurs de ses collègues (n° 2038) tendant à réaliser la réforme de l'enseignement. (N° 5596. — M. Ducos, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de M. Guy Desson tendant à inviter le Gouvernement à préciser la portée de la loi n° 51-37 du 6 janvier 1951 réglementant la publicité des boissons autorisées en ce qui concerne les formes que peut revêtir la publicité autorisée par cette loi. (Nos 3067-3569-3886-4272. — M. Guy Desson, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion d'urgence du projet de loi (n° 6657) concernant la désignation des membres français de l'Assemblée unique des Communautés européennes. (N° 6747. — M. Devinat, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion d'urgence du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi de finances pour 1958 (n° 6107) (2e partie. — Moyens des services et dispositions spéciales). (Nos 6502, 6609, 6626, 6751. — M. Francis Leenhardt, rapporteur général.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la 2e séance.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 5 mars 1958, à dix heures (local du 6e bureau):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 6552) de M. Pascal Arrighi tendant au regroupement des archives des protectorats de France en Tunisie et au Maroc.

II. — Suite de l'examen du rapport de M. de Menthon sur le projet de loi (n° 1792) tendant à la ratification de la convention européenne des droits de l'homme.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 5 mars 1958, à dix heures (local de la commission n° 213):

Suite de la discussion budgétaire:

Examen de la lettre rectificative concernant les crédits Marine;

Discussion sur les déclarations générales du Gouvernement.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 5 mars 1958, à dix heures (local de la commission n° 262):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 6417) de M. Malbrant (gratuité dans les établissements d'enseignement français au Viet-Nam).

II. — Avis de MM. Le Strat et Boutavant sur la loi de finances pour 1958 (2e partie).

III. — Eventuellement, rapport de M. Verdier sur la proposition de résolution (n° 6269) de M. Mendès-France tendant à inviter le Gouvernement à mettre en œuvre les mesures d'ensemble qu'imposent, pour la recherche scientifique et la formation de la jeunesse, les conditions nouvelles de la compétition internationale.

IV. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 5 mars 1958, à onze heures trente (local de la commission n° 249):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 6541) de M. Jacques Fourcade tendant à modifier le livre V du code de la santé publique en ce qui concerne la production et la vente des médicaments spécialisés.

II. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mardi 4 mars 1958, à seize heures trente (local de la commission des finances):

Projets de loi de finances pour 1958 (n° 6107) (2e partie):

Articles de loi (*suite*);

Amendements et articles additionnels. — M. le rapporteur général.

La commission de l'intérieur se réunira le jeudi 6 mars 1958, à dix heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 6455) de M. Meck (statut du personnel départemental);

La proposition de résolution (n° 6199) de M. Leclercq (exonération de la taxe sur l'utilisation des automobiles en faveur des agents itinérants de la fonction publique);

La proposition de résolution (n° 6668) de M. André Hugues (prime pour les personnels de police de la préfecture de police).

II. — Audition de M. Pic, secrétaire d'Etat à l'intérieur, sur la proposition de résolution (n° 4435) de M. Quinson tendant à abroger le décret du 24 janvier 1956 créant une commission chargée de coordonner les échanges internationaux dans le domaine communal.

III. — Rapport supplémentaire de M. Alfred Coste-Floret sur la proposition de résolution (n° 4435) de M. Quinson.

IV. — Rapport de M. Durroux sur le projet de loi (n° 6174) (aménagement des ressources des collectivités locales).

V. — Rapport de M. Mérigonde sur le projet de loi (n° 6301) (régime de retraites et de disponibilité du corps préfectoral).

VI. — Rapport de M. Houdremont sur la proposition de loi (n° 5524) de M. Barel (branchement à l'égout à Cagnes-sur-Mer).

VII. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 5 mars 1958, à dix heures (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 6616) de M. Cupfer complétant l'article 78 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 6511) de M. Vigier limitant l'usage du qualificatif « national » dans les raisons sociales des sociétés;

La proposition de loi (n° 6512) de M. Brard relative aux servitudes administratives;

La proposition de loi (n° 6505) de M. Leclercq relative au régime complémentaire des retraites de cadres.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour le rapport (n° 6469) sur la proposition de loi relative à la saisie-arrêt des traitements et salaires.

III. — Rapport de M. Bourbon sur la proposition de loi (n° 44), rejetée par le Conseil de la République, relative à l'assistance judiciaire en matière de délais d'expulsion.

IV. — Rapport de M. Minjoz sur sa proposition de loi (n° 6214) modifiant l'article 15 de la loi du 31 décembre 1951 relatif au fonds de garantie automobile.

V. — Rapport de M. Lacaze sur les propositions de loi (n°s 3147 et 5976) de MM. Frédéric-Dupont et Bouxom tendant à renforcer les peines prévues pour les crimes et délits commis contre les agents de la force publique.

VI. — Rapport de M. Lefranc sur la proposition de résolution (n° 5659) de M. Gosset invitant le Gouvernement à rétablir le délai de quatre jours dont disposait le tireur d'un chèque postal pour approvisionner son compte courant avant le rejet d'un chèque.

VII. — Rapport de M. Mignot sur la proposition de loi (n° 3538) de M. Trémolet de Villers modifiant le décret du 20 mai 1955 relatif aux syndics et aux administrateurs judiciaires en vue de conserver aux greffiers de justice de paix la possibilité d'exercer ces fonctions à titre accessoire.

VIII. — Suite du rapport de M. Mignot sur les propositions de loi (n°s 218 et 461) de MM. Minjoz et André Hugues relatives aux locations-gérances.

IX. — Rapport de M. Mignot sur la proposition de loi (n° 4914) de M. Garet portant statut des entreprises pratiquant l'industrie du garde-meubles.

X. — Rapport de M. Vigier sur la proposition de loi (n° 4919) de M. Frédéric-Dupont tendant à compléter les articles 270 et 271 du code pénal réprimant le vagabondage.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le mercredi 5 mars 1958, à dix heures (local de la commission n° 220):

I. — Nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 6540) modifiant et complétant la loi du 17 décembre 1926 portant code disciplinaire et pénal de la marine marchande.

II. — Suite de l'examen des articles de la loi de finances relatifs à la marine marchande.

III. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le jeudi 6 mars 1958, à dix heures (local de la commission n° 211):

I. — Audition de M. le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones sur le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

II. — Rapport de M. Coulon sur la proposition de résolution (n° 3176) de M. Penoy tendant à supprimer la taxe de séjour perçue dans les stations classées.

III. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle et de l'énergie se réunira le mercredi 5 mars 1958, à dix heures trente (local de la commission n° 261):

I. — Rapport de M. Gautier-Chaumet sur les propositions de loi (n°s 5785, 5829 et 5966) de M. Tourtaud, de M. Bonnaire et de M. Brard et les propositions de résolution (n°s 5308, 5625, 5722, 5847, 6061 et 6077) de M. Béoyo, de M. Bouxom, de Mlle Marzin, de M. Maurice Georges, de M. Denvers et de M. Delachenal relatives aux redevances de location et d'entretien des compteurs d'énergie électrique.

II. — Avis de M. Gautier-Chaumet sur le projet de loi (n° 2760) portant réorganisation de l'artisanat.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 6294) de M. Scheider tendant à ramener pour les véhicules à moteurs à deux roues: vélomoteurs, scooters, motocyclettes la T. V. A. de 25 p. 100 au taux antérieur;

La proposition de loi (n° 6517) de M. Jacques Duclos portant nationalisation de la recherche, de la production, des opérations d'approvisionnement, de transport, de transformation, de stockage et de distribution des produits pétroliers en France;

La proposition de loi (n° 6578) de M. Luciani tendant à abroger les dispositions de l'arrêté du 21 mai 1957 relatif à la perception de redevances de location et d'entretien des compteurs d'énergie électrique basse tension.

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira (local de la commission n° 249):

1° Le mercredi 5 mars 1958, à dix-sept heures.

I. — Audition de M. Félix Gaillard, président du conseil, et de M. Robert Lecourt, garde des sceaux, sur la revision constitutionnelle.

II. — Suite de l'étude de la revision constitutionnelle.

2° Les jeudi 6 et vendredi 7 mars 1958, à dix heures.

Revision constitutionnelle (*suite*).

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 5 mars 1958, à dix heures (local de la commission n° 254):

I. — Avis de M. Raingeard sur la loi de finances (2e partie) (budget de la France d'outre-mer).

II. — Avis de M. Said Mohamed Cheikh sur le projet de loi (n° 2780) autorisant la ratification du traité de cession des Etablissements français de l'Inde.

III. — Questions diverses.

La commission des immunités parlementaires se réunira le mercredi 5 mars 1958, à onze heures (local de la commission de la presse n° 230):

I. — Nomination de rapporteurs pour les demandes en autorisation de poursuites (n°s 6441, 6442 et 6708).

II. — Examen du rapport de M. Cornier sur la demande en autorisation de poursuites (n° 5613)..

III. — Examen des rapports de M. Berrang sur les demandes en autorisation de poursuites (n°s 6114, 6115 et 6399).

La commission chargée d'enquêter sur les opérations électorales du département de la Réunion se réunira le mercredi 5 mars 1958, à neuf heures (local de la commission de la reconstruction n° 208):

Organisation des travaux de la commission.

Convocation du bureau.

Le 2e bureau se réunira le jeudi 6 mars 1958, à quatorze heures trente (local de la commission de l'agriculture n° 232):

Elections partielles des Bouches-du-Rhône (1re circonscription).

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 4 mars 1958.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande d'octroi des pouvoirs prévus par l'article 30 du règlement, présentée par la commission de la production industrielle, afin de s'informer sur les conditions de la recherche de pétrole au Sahara et la mise en exploitation des gisements découverts.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Durieux expose à M. le ministre de l'agriculture que les organismes stockeurs règlent actuellement les livraisons d'orge sur la base de 2.475 F le quintal; lui rappelle que l'article 3 de la loi n° 57-836 du 2 août 1957 relative au marché de l'orge stipule que le prix de base payé à tout producteur ne sera en aucun cas inférieur à 2.500 F; et lui demande les raisons pour lesquelles, contrairement à la volonté formelle du législateur, les organismes sont amenés à déduire 25 F de taxes du prix légal. (N° 975.)

II. — M. Durieux demande à M. le ministre de l'agriculture quelles sont les mesures que le Gouvernement a prises ou compte prendre pour empêcher une extension de la fièvre aphteuse à la suite de l'importation de bétail en provenance de l'étranger. (N° 1018.)

III. — M. Marignan demande à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan pour quelles raisons les importants travaux d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc, qui engagent l'avenir de toute une région, ont été autorisés et mis en exécution sans consultation du Parlement; s'il ne pense pas que, au cours de la large discussion qui aurait pu s'instaurer (comme ce fut le cas pour Serre-Ponçon et la Basse-Durance) au bénéfice des remarques et des suggestions qui auraient été faites, les départements et collectivités directement intéressés, les départements et collectivités limitrophes auraient pu obtenir officiellement les garanties auxquelles ils peuvent prétendre. (N° 1015.)

IV. — M. Michel Debré s'étonne auprès de M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan qu'il ait annoncé que le prêt consenti par le Gouvernement américain ne comportait aucune clause politique, alors que la partie de ce prêt pouvant être affectée à l'achat de matériel militaire a été accordée sous réserve que ce matériel militaire ne serve pas aux opérations de l'armée française en Algérie. Il lui demande en conséquence si les négociateurs ont accepté cette condition avec l'accord du Gouvernement ou de leur propre chef. Dans le premier cas, si les ministres de la défense nationale, de l'Algérie et du Sahara ont été consultés au préalable; dans le second cas, quelles sanctions sont envisagées pour rappeler nos négociateurs au sens de la solidarité nationale. (N° 1020.)

V. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées s'il a mesuré la gravité de la condition posée par le Gouvernement américain à l'octroi du prêt consenti à la France, condition selon laquelle le matériel acheté par le moyen de ce prêt ne pourra servir aux besoins militaires du territoire français d'Algérie; il lui demande en outre s'il a été consulté au préalable, s'il a mesuré les possibilités de contrôle étranger sur notre propre armée qui en résultent et comment il entend faire pour que cette disposition soit, pour l'honneur de nos armées et la sécurité des Français, frappée sans tarder de nullité. (N° 1021.)

3. — Discussion du projet de loi relatif à certaines ventes à crédit et à la répression de l'usure. (N°s 278, session de 1956-1957, et 220, session de 1957-1958. — M. Marcilhacy, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à permettre aux délégués des associations des vieux travailleurs les plus représentatives de représenter leurs ressortissants devant les commissions de première instance de la sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole. (N°s 168 et 248, session de 1957-1958. — M. Dutoit, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale instituant une organisation internationale de métrologie légale. (N°s 216 et 289, session de 1957-1958. — M. de Villoutreys, rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de M. Armengaud tendant à inviter le Gouvernement à équilibrer la balance des comptes de la zone franc, dans le cadre d'une politique financière et fiscale motrice et rigoureuse. (N°s 468, session de 1956-1957, et 75, session de 1957-1958. — MM. Armengaud et Fillon, rapporteurs de la commission des finances; n° 237, session de 1957-1958, avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. de Villoutreys, rapporteur; et n° 297, session de 1957-1958, avis de la commission de la production industrielle. — M. Bousch, rapporteur.)

7. — Discussion des conclusions du rapport fait par M. Martial Brousse, au nom de la commission des finances, sur les propositions de résolution de:

1° M. Cuif, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Houdet, Lachèvre, François Patenôtre, Perdereau et Restat, tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 17 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956 relatif au nouveau régime fiscal des transports de marchandises;
2° M. Paumelle, tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 2 du décret n° 56-933 du 19 septembre 1956, de manière à étendre au département du siège de l'exploitation et aux départements limitrophes l'exonération de la taxe générale et de la surtaxe sur les transports de produits et matériels agricoles et forestiers. (N°s 095, session de 1956-1957, 214 et 281, session de 1957-1958, et n° , session de 1957-1958, avis de la commission de l'agriculture. — M. Cuif, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 5 mars 1958, à quinze heures (salon de la commission):

I. — Exposé du président sur l'évolution de la situation extérieure.

II. — Rapport de M. Léo Hamon sur les propositions de résolution:

(N° 128, session 1957-1958) de M. Michelin, tendant à inviter le Gouvernement à reconnaître la République populaire de Chine;

(N° 139, session 1957-1958) de M. Michelin, tendant à inviter le Gouvernement à accorder au royaume du Laos une aide nécessaire à son développement économique et social.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mercredi 5 mars 1958, à dix heures trente (local n° 202):

I. — Désignation du rapporteur de la proposition de loi (n° 293, session 1957-1958) de M. Schwartz tendant à réprimer l'usage d'un véhicule sans l'autorisation de son légitime détenteur.

II. — Rapports de:

M. Bialarana, sur la proposition de loi (n° 82, session 1956-1957) de M. Chazette tendant à modifier les 1er et 3e alinéas de l'article 214 du code civil relatif aux devoirs et droits respectifs des époux;

M. Jean Geoffroy, sur la proposition de résolution (n° 13, session 1957-1958) de M. Joseph Raybaud tendant à inviter le Gouvernement à déclarer d'utilité publique le rachat des droits dits « de bandite », en application des dispositions du décret-loi du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

III. — Communication de M. Rabouin, rapporteur de la proposition de loi (n° 988, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à abroger la loi n° 55-1391 du 24 octobre 1955 complétant l'article 55 du code civil.

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se réunira le jeudi 6 mars 1958, à dix heures (local n° 256):

Réunion commune avec la sous-commission Air de la commission de la défense nationale.

Audition d'une délégation du syndicat national des cadres et techniciens de l'aéronautique sur la situation actuelle et les perspectives d'avenir de l'aéronautique française.

La commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) se réunira le jeudi 6 mars 1958, à onze heures (local n° 215):

I. — Désignation de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 232, session 1957-1958) de Mme Cardot tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi en vue de modifier l'article L. 47 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatif au droit à pension des enfants dont le soutien est mort pour la France;

La proposition de résolution (n° 271, session 1957-1958) de M. Sempé tendant à inviter le Gouvernement à modifier les conditions générales d'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance, au titre de la Résistance métropolitaine;

La proposition de résolution (n° 273, session 1957-1958) de M. Radius tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de pupille de la nation soit reconnue à tous les enfants de mutilé de guerre.

II. — Examen du rapport de M. de Montullé sur la proposition de résolution (n° 92, session 1957-1958) de M. Kalb tendant à inviter le Gouvernement à prendre un décret portant assimilation, en vue de la revision des pensions, des non-officiers recrutés avant 1948 aux catégories existantes en tenant compte uniquement des grades et échelons des intéressés.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 4 mars 1958.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Scrutin à la tribune pour l'élection d'un secrétaire de l'Assemblée de l'Union française.

2. — Discussion de la proposition de M. de Gouyon tendant à inviter le Gouvernement à prévoir une tranche de constructions navales pour 1959. (N°s 148 et 150, session 1957-1958. — M. de Gouyon, rapporteur de la commission de la défense de l'Union française.)

3. — Discussion de la proposition de M. Reyt tendant à appeler l'attention du Gouvernement sur l'urgence de la commande en série d'un avion militaire spécialement adapté à l'outre-mer. (N°s 149 et 151, session 1957-1958. — M. Castex, rapporteur de la commission de la défense de l'Union française.)

Convocations de commissions.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 5 mars 1958, à quinze heures (local C 14), Palais de l'Union française:

I. — Problèmes miniers, industrialisation et tourisme en Guinée et en Côte d'Ivoire. — Compte rendu de voyage de M. Iba Zizen.

II. — Infrastructure aérienne du Sahara. — Conclusions à tirer de l'exposé de MM. Meunier et Benoit. — Echange de vues.

III. — Questions diverses.

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 5 mars 1958, à quinze heures (local n° C 16), Palais de l'Union française:

I. — Nomination d'un rapporteur pour la demande d'avis (n° 134, session 1957-1958) sur le projet de loi-cadre définissant des mesures d'ordre économique et financier destinées à préparer l'entrée de la France dans le Marché commun.

II. — Examen du rapport de M. Oudard sur la demande d'avis (n° 56, session 1957-1958) concernant la proposition de loi portant création d'un bureau central de l'assistance technique pour les pays indépendants ou autonomes recevant une aide financière de la France.

III. — Examen du rapport de M. Baudouin sur la demande d'avis (n° 57, session 1957-1958) concernant la proposition de loi portant institution d'un cadre d'assistance technique.

L'intercommission de la réforme constitutionnelle de l'Union française se réunira le jeudi 6 mars 1958, à dix-sept heures (local n° C. 16), Palais de l'Union française:

Audition de M. Paul Coste-Floret, rapporteur général de la commission du suffrage universel de l'Assemblée nationale pour la réforme de la Constitution, et notamment du titre VIII.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux importateurs et aux exportateurs relatif aux relations commerciales avec le royaume du Maroc.

A compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, le régime de contrôle du commerce extérieur applicable aux échanges commerciaux avec l'ancienne zone de protectorat français au Maroc est étendu aux échanges avec l'ancienne zone de protectorat espagnol au Maroc.

Aucune modification n'est apportée à la réglementation des échanges commerciaux avec la province de Tanger.

Avis aux importateurs de matériel d'équipement, demi-produits, ouvrages en métaux et pièces détachées originaires et en provenance des Etats-Unis et du Canada.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 23 février 1958:

Page 1975, 1re colonne, poste 44, numéros du tarif douanier, au lieu de: « 85—19 A e », lire: « 85—19 A a »; dans le 3e alinéa du texte, 2e ligne, numéros de code, au lieu de: « X », lire: « D ».

Même page, 2e colonne, poste 456, numéros du tarif douanier, au lieu de: « 83—44 A », lire: « 84—44 A ».

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Libourne (Gironde).

Un concours sur épreuves orales pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Libourne (Gironde), établissement de 4e catégorie, aura lieu le 6 mai 1958 dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 15 mai 1957.

Peuvent faire acte de candidature les économes des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics comptant au moins six années d'exercice de leurs fonctions.

Les candidatures devront parvenir avant le 25 avril 1958 à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de la Gironde, 35, cours de Verdun, à Bordeaux.

Tous renseignements utiles concernant notamment la liste des pièces à produire par les candidats ainsi que la nature des épreuves du concours seront fournis sur demande adressée à l'inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la population et de l'aide sociale de la Gironde.

Avis de concours pour le recrutement d'un contrôleur départemental de l'aide sociale.

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un contrôleur départemental de l'aide sociale est ouvert à la préfecture des Pyrénées-Orientales pour le mois de mai 1958.

Pourront prendre part à ce concours les candidats des deux sexes âgés de vingt-trois ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1959 et pourvus de l'un des diplômes suivants:

Baccalauréat de l'enseignement secondaire;

Brevet supérieur, brevet de l'enseignement primaire (section générale);

Certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent;

Diplôme des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques de l'Etat (section commerciale);

Diplôme de l'école nationale d'administration municipale de l'université de Paris.

Peuvent également prendre part à ce concours les fonctionnaires et agents des deux sexes âgés de moins de trente-cinq ans et de plus de vingt-trois ans au 1er janvier 1959 ayant accompli cinq ans de services publics, dont deux ans au moins dans les services de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs, civils ou militaires, ouvrant droit à une pension de retraite ou validable pour la retraite. Elle ne pourra excéder quarante ans.

Les candidats devront indiquer, en outre, s'ils sont en possession du permis de conduire les automobiles; sinon, ils devront l'obtenir au cours de l'année de stage.

Les dossiers de candidature devront être déposés à la préfecture des Pyrénées-Orientales, secrétariat général, où tous renseignements complémentaires pourront être obtenus avant le 15 avril 1958.

Avis de vacance de postes de pharmacien chef dans les établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics autres que les hôpitaux et hospices publics des grands centres sanitaires.

Sont déclarés vacants les postes de pharmacien chef des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics ci-après désignés:

Département des Hautes-Alpes: hôpital-hospice de Briançon;
Département de la Corrèze: centre hospitalier de Brive;
Département de la Dordogne: hôpital psychiatrique de Vauclaire;
Département de la Loire: hôpital-hospice de Saint-Chamond;
Département du Morbihan: hôpital psychiatrique de Lesvellec;
Département de la Moselle: hôpital-hospice de Thionville;
Département du Pas-de-Calais: hôpital-hospice de Boulogne-sur-Mer.
Département des Hautes-Pyrénées: centre hospitalier de Tarbes;
Département du Bas-Rhin: hôpital-hospice de Sélestat;
Département du Haut-Rhin: hôpital psychiatrique de Rouffach;
Département de la Haute-Saône: hôpital-hospice de Vesoul;
Département de Saône-et-Loire: sanatorium de Bergesserin;
Département des Vosges: hôpital-hospice de Remiremont;
Département des Vosges: hôpital psychiatrique de Ravenel.

Peuvent faire acte de candidature les pharmaciens inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de pharmacien des hôpitaux et hospices publics des grands centres sanitaires et aux fonctions de pharmacien chef des autres établissements d'hospitalisation, de soins et de cure publics.

Les intéressés doivent établir sur papier libre une demande distincte pour chacun des postes auxquels ils désirent être candidats.

Les demandes seront reçues, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau).

Chaque demande devra être accompagnée:

1° D'un *curriculum vitæ*;

2° D'une notice énumérant les titres hospitaliers et universitaires du candidat.

Avis de vacance de poste de sous-chef de section administrative à la direction départementale de la santé des Côtes-du-Nord.

Un poste de sous-chef de section administrative est vacant à la direction départementale de la santé des Côtes-du-Nord.

Les sous-chefs de section administrative en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'aide sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître dans un délai maximum de trois semaines à compter de la publication du présent avis et de s'adresser pour tous renseignements à la direction générale du personnel et du budget, 2e bureau, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société des Produits Chimiques de Ribécourt

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 450 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 21, RUE BALZAC, A PARIS

R. C. : Seine n° 54-B 7401.

Bons de 10.000 F 6 0/0 1954.

MM. les porteurs de bons 6 0/0 1954 sont informés que la quatrième annuité d'amortissement, échéance du 1er avril 1958, a été épuisée de la manière suivante :

1° Par rachats en Bourse de 454 bons, suivant la faculté que s'est réservée la société lors de l'émission ;

2° Par tirage au sort complémentaire de 454 bons, qui a eu lieu le 17 février 1958 au Crédit lyonnais, à Paris.

Les 454 titres sortis au tirage sont compris entre les numéros :

1 à 268 inclus — 9.743 à 10.000 inclus

remboursables à 10.716 F, coupon n° 5 attaché, dès le 1er avril 1958, et ne porteront plus intérêt à partir de cette date.

Liste des titres sortis aux précédents tirages et parmi lesquels il reste des numéros à présenter au remboursement.

5.240 à 5.647 inclus, remboursement 1er avril 1955, coupon n° 2 attaché, à 10.550 F.

7.086 à 7.560 inclus, remboursement 1er avril 1957, coupon n° 4 attaché, à 10.635 F.

8.982 à 9.435 inclus, remboursement 1er avril 1956, coupon n° 3 attaché, à 10.584 F.

EMPRUNT MAROCAIN 6 0/0 1937 regroupé

Sixième tirage d'amortissement.

Le 3 février 1958, il a été procédé, au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc à Rabat, au sixième tirage d'amortissement de cet emprunt.

Les obligations dont les numéros suivent seront remboursées, au pair, le 1er avril 1958 :

OBLIGATIONS DE 10.000 F

303.947 à 304.242

OBLIGATIONS DE 1.000 F

334.768 à 334.780 — 334.784 à 334.832 — 334.834 à 334.847 — 334.856 — 334.858 à 334.861 — 334.866 à 334.877 — 334.882 à 334.896 — 334.899 à 334.948 — 334.953 à 334.973 — 334.983 à 335.000 — 335.007 à 335.017 — 335.023 à 335.027 — 335.034 à 335.044 — 335.050 à 335.086 — 335.092 à 335.115 — 335.118 à 335.120 — 335.130 à 335.149 — 335.165 à 335.180 — 335.184 à 335.225 — 335.230 à 335.233

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger à la date du 1er février 1958.

OBLIGATIONS DE 10.000 F

306.555 à 306.570 = 16	306.619 à 306.637 = 19	306.784 à 306.802 = 19
306.572 à 306.585 = 14	306.641 à 306.667 = 27	306.804 à 306.833 = 30
306.588 à 306.597 = 10	306.669 à 306.706 = 38	324.843 à 324.845 = 3
306.599 = 1	306.710 à 306.713 = 4	325.593 = 1
306.603 à 306.617 = 15	306.717 à 306.782 = 66	325.683 = 1

Total : 264 obligations.

OBLIGATIONS DE 1.000 F

329.665 à 329.670 = 6	332.680 et 332.681 = 2	350.499 à 350.501 = 3
329.688 à 329.692 = 5	341.401 à 341.405 = 5	350.507 à 350.550 = 44
329.697 à 329.701 = 5	341.416 = 1	350.562 à 350.573 = 22
329.716 à 329.723 = 8	341.440 à 341.442 = 3	350.575 à 350.591 = 17
329.746 à 329.748 = 3	341.449 à 341.451 = 3	350.598 à 350.635 = 38
329.795 à 329.801 = 7	341.462 = 1	350.640 à 350.657 = 18
329.806 à 329.809 = 4	341.492 à 341.495 = 4	352.201 à 352.210 = 10
329.822 à 329.827 = 6	341.681 à 341.689 = 9	352.217 et 352.218 = 2
329.855 à 329.859 = 5	341.723 et 341.724 = 2	352.220 et 352.221 = 2
329.872 à 329.881 = 10	341.736 à 341.739 = 3	352.240 à 352.244 = 5
329.888 à 329.892 = 5	341.757 et 341.758 = 2	352.252 et 352.253 = 2
329.897 à 329.900 = 4	350.226 à 350.228 = 3	352.297 = 1
329.923 et 329.924 = 2	350.232 à 350.263 = 32	352.310 à 352.313 = 4
329.937 à 329.942 = 6	350.266 à 350.313 = 48	352.396 à 352.399 = 4
329.946 à 329.950 = 5	350.322 à 350.389 = 68	352.406 = 1
329.967 et 329.968 = 2	350.391 à 350.397 = 7	352.434 à 352.444 = 11
330.008 à 330.019 = 12	350.404 à 350.406 = 3	352.449 et 352.450 = 2
330.027 à 330.032 = 6	350.412 à 350.420 = 9	352.463 = 1
330.053 = 1	350.426 à 350.429 = 4	352.471 et 352.472 = 2
330.094 et 330.095 = 2	350.431 à 350.452 = 22	352.476 à 352.483 = 8
330.102 = 1	350.456 à 350.461 = 6	352.495 et 352.496 = 2
332.545 = 1	350.467 à 350.471 = 5	
332.659 à 332.663 = 5	350.477 à 350.482 = 6	

Total : 558 obligations.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

3 février 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Rein et circulation.** But : rassembler des études et faire connaître l'état des recherches concernant les maladies rénales et vasculaires, tant en France qu'à l'étranger, et apporter notamment son soutien à la Fondation Henri et Oscar Ghez, créée dans le cadre de l'Association pour le développement de la recherche médicale en France et destinée à aider au progrès de la thérapeutique des maladies rénales et vasculaires. Siège social : 20, rue Thérèse, Paris.

4 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Association des usagers du bac à traille de Bouvesse-Serrières.** But : transport des ouvriers de Serrières se rendant aux ciments de Bouvesse et aux ciments Vicat, à Montalieu (Isère), et des ouvriers de Bouvesse se rendant à l'usine Demercière, à Serrières-de-Briord. Siège social : mairie de Serrières-de-Briord (Ain).

4 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Association catholique départementale de loisirs éducatifs et d'aide à l'enfance.** But : susciter et organiser toutes les œuvres post et périscolaires que désirent les familles des enfants inscrits à la Fédération Cœurs vaillants, Ames vaillantes. Siège social : 8 *ter*, boulevard d'Alsace-Lorraine, Coutances (Manche).

7 février 1958. Déclaration à la préfecture du Gers. **Association du centre d'apprentissage d'enseignement ménager rural de Samatan.** But : développer et promouvoir à tous leurs stades et sous toutes ses formes la formation professionnelle agricole et la formation ménagère agricole en milieu rural. Siège social : rue du Château, Samatan.

10 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Musique municipale de Sains-Richaumont.** But : instruire et distraire les jeunes gens. Siège social : mairie de Sains-Richaumont (Aisne).

10 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Société de chasse Les Chasseurs de Pergain-Taillac.** But : protection du gibier et répression du braconnage. Siège social : mairie de Pergain-Taillac (Gers).

10 février 1958. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Foyer Beurnonville.** But : cantine interadministrative (servir des repas à tous les fonctionnaires et parafonctionnaires de l'agglomération troyenne). Siège social : caserne Beurnonville, Troyes.

11 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Comité artistique de la coiffure de la Manche.** But : grouper des professionnels en vue d'unir leurs efforts et leurs techniques pour orienter les coiffeurs vers le goût artistique. Siège social : 51, rue Asselin, Cherbourg (Manche).

12 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. **Amicale laïque de Lamothe-Timbergues.** But : défendre l'école laïque ; établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission ; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire et la formation civique et physique des jeunes gens et adultes. Siège social : école des garçons de Lamothe-Timbergues, la Chapelle-Auzac (Lot).

13 février 1958. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Société de chasse de Montigny-la-Resle.** But : repeuplement en gibier ; destruction des nuisibles et protection des oiseaux utiles. Siège social : mairie de Montigny-la-Resle.

14 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Cherchell. **Cantine scolaire de Beni-Hatita.** But : assurer gratuitement ou pour un prix modique le repas de midi aux enfants des écoles appartenant à des familles nécessiteuses ou dans une situation difficile. Siège social : école de Beni-Hatita, oued Damous, par Dupleix (département d'Orléansville).

14 février 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale franco-belge des serveurs, serveuses, garçons de bars, de restaurants et de brasseries.** But : grouper les chefs de rangs, les serveurs, serveuses, garçons de cafés ou restaurants ayant été en Belgique ou allant à Bruxelles. Siège social : 27, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

17 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Les Sans-Soucis.** But : apporter une aide efficace à toute personne de son quartier étant nécessiteuse ; créer entre ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social : café François Blewaque, 34, rue Pierre-Brossolette, Flines-lez-Râches (Nord).

18 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Comité des fêtes de Feyzin.** But : organiser des fêtes dans le but de venir en aide aux œuvres les plus intéressantes de la commune. Siège social : mairie de Feyzin (Isère).

20 février 1958. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Syndicat de défense des cultures.** But : défendre, par tous les moyens appropriés, les cultures et les récoltes contre les atteintes des pillards et destructeurs, nomades ou sédentaires. Siège social : domaine Beausoleil, route de Salses, Perpignan.

20 février 1958. Déclaration à la préfecture du Nord. **Dispensaire de Lys-lez-Lannoy.** But : gestion d'un centre de soins au service des malades de Lys-lez-Lannoy. Siège social : 2 *bis*, rue Echevin, Lys-lez-Lannoy.

20 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Comité d'organisation du Tour de France, Eu-le Tréport-Mers.** But : apporter une aide matérielle et financière aux organisateurs du Tour de France cycliste pour l'arrivée d'étape à Eu, le 28 juin 1958. Siège social : hôtel de ville d'Eu (Seine-Maritime).

21 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Association d'éducation populaire de l'école secondaire Jeanne-d'Arc de Figeac.** But : administration de l'école secondaire et gestion. Siège social : école Jeanne-d'Arc, rue Ferrer, Figeac (Lot).

21 février 1958. Déclaration à la préfecture du Nord. **Comité d'honneur de l'Union sportive lommoise.** But : aider moralement et matériellement la section de football de l'Union sportive lommoise. Siège social : A la Grande Civette, 662, avenue de Dunkerque, Lomme.

21 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Société du sou des écoles laïques.** But : favoriser le développement de l'enseignement primaire en fournissant à tous les élèves les objets nécessaires selon les ressources. Siège social : mairie de Saint-Clair-de-la-Tour (Isère).

24 février 1958. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Cercle des élèves de l'école supérieure d'agriculture africaine.** But : resserrer les liens d'amitié entre les étudiants de l'école ; venir en aide moralement aux élèves de l'école ; faciliter et agrémenter la vie matérielle des étudiants pendant leur séjour à l'école. Siège social : école supérieure d'agriculture africaine, Maison-Carrée.

24 février 1958. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Club sportif douanier.** But : pratique des sports. Siège social : caserne des douanes, rue Berthezène, Alger.

24 février 1958. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Club bouliste de Thilay : Le Gayot.** But : jeu de boules et jeu de quilles. Siège social : salle Duplat, rue de la Naux, Thilay.

24 février 1958. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves du collège national technique de garçons et centre d'apprentissage annexe de Firminy.** But : collaboration entre parents et élèves et études de tous les problèmes scolaires. Siège social : 2, rue de l'Ecole-Pratique, Firminy.

24 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Comité de logement de l'Isle-Adam et environs.** But : étude de tous problèmes relatifs au logement dans la région de l'Isle-Adam. Siège social : mairie de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

25 février 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association des agriculteurs d'Isle pour la vulgarisation scientifique agricole.** But : vulgarisation scientifique agricole. Siège social : mairie d'Isle.

25 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association départementale des malades et anciens malades des ouvriers de l'Etat du Morbihan.** But : groupement de défense matérielle et morale des malades et anciens malades. Siège social : 6, rue de la Cale-Ory, Lorient (Morbihan).

25 février 1958. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Fédération ouvrière et paysanne des anciens combattants** (section de la Couronne). But : défense des anciens combattants et victimes de guerre. Siège social : bar des Amis, la Couronne.

26 février 1958. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Les Fleurs de la Frondaie.** But : assurer en commun la vie matérielle des élèves à l'école ménagère agricole de l'Hérault. Siège social : école ménagère agricole de Frondaie, Castelnau-le-Lez.

MODIFICATIONS

3 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Le Cercle d'anciens prisonniers charentonnais** transfère son siège social du 15, rue du Général-Leclerc, Charenton, au 2, rue des Carrières, Charenton.

23 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Les Louise de Marillac, dames de la charité de Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse Saint-François de Sales** transfère son siège social du 28, rue Guillaume, Paris, au 93, rue de Courcelles, Paris.

14 février 1958. Déclaration à la préfecture de police. **La Ligue pour la défense de la femme et du foyer** transfère son siège social du 24, rue Saint-Victor, Paris, au 2 *bis*, rue Alasseur, Paris.

22 février 1958. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Le Comité départemental bouliste de la Loire** transfère son siège social du 3, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne, au 33, place du Peuple, Saint-Etienne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 février 1958 : page 1760, 1re colonne, 13e insertion, au lieu de : « Association de jeunesse Colonies de vacances Saint-Augustin-Herbillon change son titre qui devient : « Association Saint-Augustin », lire : « **Association Colonies de vacances Saint-Augustin** ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.